

Programme statistique

2009

Table des matières

Division A – Services généraux	5
Unité A1 – Centralisation statistique et diffusion	5
Unité A2 – Informatique	6
1. Projets de développements	6
1.1 Système intégré de collecte d'informations via Internet	6
1.2 Recensement de la population RP2011	6
1.3 Système intégré d'appariement approximatif	6
1.4 Intrastat - Extrastat	7
1.5 IWF (Intrastat Web Forms)	7
1.6 Répertoire des entreprises	7
1.7 IDE (Investissements directs étrangers)	7
1.8 Fiche d'hébergement électronique – Tourisme (pour mémoire)	7
1.9 Projet Micro données	7
2. Front Office et nouveaux services pour les utilisateurs	7
2.1 Séminaires informatiques et formations pour les utilisateurs	7
2.2 Modélisation des processus métier au Statec	7
2.3 Système de Single Sign-on	7
2.4 Documentation de l'existant	8
3. Infrastructure	8
4. Sécurité	8
4.1 DRP (Disaster Recovery Plan)	8
4.2 Implémentation des recommandations de l'audit de sécurité – nouvelles procédures de sécurité	8
Unité A3 – Comptabilité et personnel	9
Unité A4 – Répertoire des entreprises	9
1. Implémentation de la NACELUX Rév. 2	9
2. Démographie des entreprises	9
3. Implémentation des groupes d'entreprises dans le Répertoire des entreprises	9
4. Implémentation d'un registre des groupes d'entreprises multinationaux (Euro Group Register) à Eurostat	10
5. Mise à jour des données sur les unités locales	10
6. Publication annuelle « Les entreprises luxembourgeoises »	10
7. Amélioration des données sur les indépendants	10
8. Extension de la couverture du répertoire	11
9. Le répertoire comme cadre des enquêtes d'entreprises	11
Unité A5 – Bibliothèque – Formation	12
1. Formation continue	12
2. Bibliothèque	12
3. Kaléidoscope	12
Unité A6 – Centrale des bilans	12
1. Avancement du cadre légal	12
2. Le dépôt électronique et les formats de fichier	13
3. Les campagnes d'information	13
Division B – Statistiques sociales	14
Unité B1 – Prix à la consommation – Bâtiment et logement	14
1. PPA - Rédaction d'un inventaire des sources et méthodes	14
2. IPC - Amélioration méthodologiques et contrôle de la qualité	14
3. Indice des prix de la construction	14
4. Séminaire/Publication - Bâtiment et Logement	14

Unité B2 – Emploi	15
1. EFT-Enquête sur les forces de travail	15
2. JVS-Job vacancies statistics	15
Unité B3 – Salaires coût du travail	16
1. CMO-Enquête quadriennale sur le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre 2008 (Règlement UE)	16
2. ICT-Indice trimestriel du coût du travail (Règlement UE)	16
3. Actualisation du coût de la main-d'œuvre (Gent's agreement)	16
4. Statistiques sur les salaires/gains – Source IGSS:	16
Unité B4 – Population	17
1. Enquête permanente sur les budgets des ménages (EBM)	17
2. RP2011, Refonte Registre Central de Population, Registre des logements	17
3. Statistique sur la migration et la protection internationale	17
4. EPSS (European Program of Social Surveys)	17
5. TIC ménages	18
6. Enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyages des résidents	18
7. Statistiques sur les crimes et délits (Crime Statistics)	18
8. Santé	18
9. Protection sociale	18
Projets et applications horizontales	19
1. EU-SILC	19
2. Rapport Travail et Cohésion Sociale	19
3. Projections de population	19
4. Exploitation des fichiers IGSS	19
Division C – Comptes nationaux, conjoncture, statistiques d'entreprises	20
Unité C1 – Comptes nationaux	20
1. Description objectifs stratégiques	20
1.1 Poursuite des travaux sur les comptes sectoriels	20
1.2 Préparation grande révision 2011 des comptes nationaux	20
1.3 Compilation RNB trimestriel	21
1.4 Rétrapolation des comptes annuels de l'économie totale sur la période 1980-1994	21
1.5 Amélioration des procédures de contrôle et de documentation de la chaîne de production des comptes annuels et trimestriels	21
2. Publications prévues pour 2009	22
2.1 Cahiers économiques	22
2.2 Bulletins du statec	22
2.3 Eco&Stat	22
3. Colloques, conférences et séminaires pour 2009	22
Unité C2 – Conjoncture et prévisions	23
Unité C3 – Statistiques d'entreprises	24
1. Objectifs 2009	24
1.1 Statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) – implémentation du nouveau règlement SSE	24
1.2 Inward FATS – mise en œuvre du règlement de 2007	25
1.3 TIC, CIS et R&D – travaux méthodologiques	25
1.4 Agriculture – nouveaux règlements en voie d'adoption	25
2. Autres actions prévues en 2009	25
2.1 Refonte des SSE	25
2.2 Traitement de la confidentialité	25
2.3 Formation	26
3. Objectifs liés à la transmission et aux publications	26
3.1 Transmission des données	26
3.2 Publications	26

Unité C4 - Statistiques à court terme	27
1. Objectifs stratégiques fixés pour 2009	27
1.1 Rebasement des indices de l'activité et passage à la NACE rev.2	27
1.2 Indice des prix des services	27
1.3 Statistiques des transports	28
1.4 Publications	28
Division D – Statistiques économiques extérieures	29
Unité D1 - COMMERCE EXTERIEUR	29
1. Mission légale : la production et la diffusion des statistiques du commerce extérieur conformément aux règlements communautaires	29
2. Développement et mise en production de l'outil de collecte « on-line » IDEP.WEB	29
3. Intégration des nouvelles applications Power Builder au processus de production Intrastat	29
4. Refonte de la procédure de rappel Intrastat	30
5. Fixation des seuils d'exemption pour l'année 2010 conformément au nouveau règlement de base Intrastat	30
6. Migration de l'Indice des valeurs unitaires de la base 2000 à 2005	30
7. Statistiques du commerce extérieur de l'année 2006 par caractéristiques d'entreprises	30
8. Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires coordonnés par la Commission européenne (année de base 2007)	31
Unité D2 - Investissements directs étrangers	31
1. Qualité : Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE (et IDB) 2007	31
2. Obligations communautaires : Production de statistiques IDE	31
3. Autres travaux programmés	32
Unité D3 - Balance des paiements – collecte	33
1. Adaptation du système de collecte	33
2. Modernisation et simplification administrative	33
3. Normes internationales	33
4. Adaptation des procédures d'estimation	33
5. Publication d'un bulletin	33
6. La déclaration directe générale	33
Unité D4 - Balance des paiements – Production	34
1. Production de résultats	34
2. Nouveau système de collecte	34
3. Publication	34
4. Travaux ponctuels	34
5. Travaux en continu	34

Division A – Services généraux

Unité A1 – Centralisation statistique et diffusion

Les projets nouveaux de l'unité A1 sont par ordre de priorité:

1. Finalisation et publication du glossaire bilingue des définitions de termes statistiques.
2. Projet Interreg IV 2007-2013: Création d'une structure permanente pour le Groupe de travail Grande Région. Le but est d'instaurer un poste permanent pour étoffer le stock d'indicateurs harmonisés et pour lancer des études spécifiques/thématiques sur la Grande Région.
3. Upgrade des logiciels de gestion de nos sites internet et mise en ligne de la version anglaise du portail statistique.
4. Finalisation des propositions pour la politique de publication du STATEC. Un groupe de travail a été mis en place en 2008.
5. Consolidation de la qualité de la communication externe et interne. Des améliorations sont envisageables quant au « timing » de la présentation des études et de la disponibilité de la publication y relative. Nous visons à réduire l'écart entre les deux.
6. Publication d'une brochure didactique sur l'inflation et l'indice des prix à la consommation.
7. Suite de l'élaboration d'un ouvrage pédagogique pour l'enseignement secondaire, ensemble avec un consultant externe. Des ouvrages de ce type ont été réalisés en Pologne et au Portugal avec un très grand succès. Le but est de sensibiliser les élèves pour les statistiques et de promouvoir ainsi le travail du STATEC. Des contacts ont été noués avec le Ministère de l'Education nationale en été 2008. Actuellement nous attendons encore une réponse formelle du Ministère quant à son implication dans le projet.

Liste des publications annoncées pour 2009

- Annuaire statistique
- Le Luxembourg en chiffres 2009
- Note de conjoncture – 2 numéros
- Conjoncture flash – 12 éditions
- Répertoire des entreprises – 2 volumes (alphabétique et systématique)
- Indicateurs rapides – 14 séries
- Bulletin du STATEC

Sujet
<ul style="list-style-type: none"> • Les différents indicateurs de salaire • L'enquête sur les forces de travail • Projections démo-économiques à long terme • Situation des migrants sur le marché du travail du Luxembourg • Les TIC en 2008 • Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg 2008 • Balance des paiements 2008 • Nouvelles immatriculations en 2008 et parc automobile au 1.1.2009 • Statistiques d'hébergement 2006-2008 • Indicateurs conjoncturels: dispositions légales, notes méthodologiques et passage à la base 100 en 2005 • Recensement agricole 2007-2008 • Comptes nationaux • Les bâtiments achevés en 2007

- Économie et statistiques – quatre études sont annoncées :

- La nouvelle méthode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)
- Le traitement de l'assurance dans les comptes nationaux luxembourgeois
- Conventions collectives de travail au Luxembourg
- Table de mortalité 2005-2007
- Régression quantile appliquée à l'Enquête sur la structure des salaires 2006
- Coût des logements occupés par leurs propriétaires
- Inventaire des statistiques de logement

Les mémoires suivants sont annoncés pour une publication dans la série :

- Les partenariats publics-privés dans les comptes nationaux
- Pourquoi une Centrale des bilans au Luxembourg?
- Méthodologie de l'élaboration de tableau entrées-sorties (TES) et son application pour le Luxembourg - Analyse de risque dans le domaine de l'information statistique - appliquée aux données de l'enquête structurelle sur les entreprises
- Les comptes financiers du secteur bancaire - La désaisonnalisation ou l'ajustement saisonnier - Les perceptions de l'inflation

- Cahiers économiques

- Rapport 2009 'Travail et Cohésion Sociale'
- Inventaire des sources et méthodes de calcul du PIB et du RNB luxembourgeois
- Les comptes trimestriels du Luxembourg - méthodes et résultats
- Tableaux entrées - sorties - méthodologie et tableaux pour les années 1995 et 2000

- Kaléidoscope 2008

Unité A2 – Informatique

L'année 2009 sera marquée par le démarrage d'un projet de plusieurs années visant à doter le Statec d'un moyen de collecte d'informations statistiques via Internet.

1. Projets de développements

1.1 Système intégré de collecte d'informations via Internet

Le Statec ne dispose pas encore d'un système permettant de collecter des données via Internet. Les enquêtes, sondages ou recensements menés par notre administration, le sont encore majoritairement sous forme papier. Ainsi, nous accusons un certain retard par rapport aux autres instituts de statistiques de l'Union européenne qui disposent déjà de systèmes de ce type. Nous allons donc lancer une étude en 2009 qui devra nous permettre de nous doter d'un tel système. Ce projet s'étendra sur plus d'une année et nécessitera des ressources internes et externes supplémentaires. Une modélisation du business process de cette solution sera la première étape à réaliser, suivie par une étude de faisabilité. Ce projet nécessitera de nombreuses collaborations avec différents acteurs tels que: le CIE, eLuxembourg, la CNPD et Luxtrust....

Ce projet sera le projet le plus stratégique pour l'unité informatique en 2009 et certainement durant plusieurs années.

1.2 Recensement de la population RP2011

L'unité informatique du Statec a examiné avec l'unité B4, la possibilité de recourir à Internet comme moyen de réponse pour le recensement 2011. Dans le cas où nous déciderions d'aller dans ce sens, le projet de système intégré de collecte d'informations via Internet sera réorienté afin de mettre la priorité sur le recensement de la population. Dans les deux cas, l'unité informatique devra commencer aussi à étudier les demandes d'Eurostat quant à la production de micro-cubes pour la diffusion des résultats du recensement.

1.3 Système intégré d'appariement approximatif

Si nous mettons en place des procédures de collecte par Internet, nous devons développer des procédures d'appariement (matching) approximatif afin de pouvoir mettre en concordance, les données présentes dans nos bases de données et celles collectées. Des programmes spécifiques de ce type existaient déjà pour le recensement de la population et le répertoire des entreprises. Nous allons développer ces procédures afin de les rendre complètement génériques et de proposer un outil directement utilisable par les utilisateurs du Statec (via un module ETL par exemple). Cet outil devra aussi permettre de réaliser des opérations d'affectation automatique de nomenclature (exemple : si on

collecte le nom d'un employeur, on sera en mesure de lui affecter un code NACE automatiquement ou du moins de proposer les codes les plus plausibles).

1.4 Intrastat - Extrastat

Nous devons encore intervenir durant l'année 2009 sur ces deux applications du fait de nouvelles spécifications. Pour Intrastat, l'ajout de nouvelles tables de référence a été demandé à l'unité informatique à la fin de l'année 2008 et pour Extrastat, un changement de fournisseur des données doit intervenir courant 2009.

1.5 IWF (Intrastat Web Forms)

La solution proposée par Eurostat, ne répondant toujours pas à nos exigences en termes de fonctionnalité et de sécurité, nous avons trouvé une solution alternative que nous souhaitons mettre en production en 2010. Cette solution émane de la firme qui a développé le programme IDEP et qui l'a adapté pour le Danemark en une version Web appelée IDEP Web. La solution Web danoise servira donc de base à la solution luxembourgeoise.

1.6 Répertoire des entreprises

Nous allons intégrer les groupes d'entreprises dans le répertoire. Ceci nécessitera une adaptation de la base de données, de l'interface d'administration ainsi que des procédures d'alimentation. La méthode d'attribution des codes NACE (table de conversion NACE révision 2) sera aussi réécrite durant l'année 2009.

1.7 IDE (Investissements directs étrangers)

L'unité IDE a demandé des modifications à la fin de l'année 2008 à l'unité informatique. Nous devons donc proposer en 2009 une nouvelle version de l'application qui permette de modifier les clés des tables afin de pouvoir procéder à des opérations de réaffectation.

1.8 Fiche d'hébergement électronique – Tourisme (pour mémoire)

Ce projet suit son chemin et nous attendons sa mise en application pour modifier nos procédures d'alimentation de la base de données « Tourisme ».

1.9 Projet Micro données

Nous continuerons de participer au projet micro-données durant l'année 2009 en fournissant une aide à l'unité recherche si nécessaire.

2. Front Office et nouveaux services pour les utilisateurs

2.1 Séminaires informatiques et formations pour les utilisateurs

Nous n'avons pas été en mesure d'atteindre en 2008 nos objectifs en ce qui concerne les séminaires et formations. Nous allons donc essayer d'offrir pour 2009, les nouveaux séminaires ou formations suivants :

- Séminaire sur la sécurité pour présenter certaines recommandations de l'audit
- Séminaire sur la collecte d'information via internet
- Séminaire sur l'appariement approximatif
- Séminaire sur la modélisation de processus
- Séminaire ou formation autour des outils ETL
- Formation sur le langage SQL

2.2 Modélisation des processus métier au Statec

Si le séminaire sur la modélisation des processus est fructueux, nous pourrions envisager de mettre en place une plate forme informatique pour supporter cette activité. Dans cette optique, il sera alors nécessaire de mettre en place un plan d'action et sans doute de nous repencher sur le produit Aris.

2.3 Système de Single Sign-on

Avec la multiplication des applications et des serveurs au Statec, les utilisateurs sont dans l'obligation de retenir de nombreux mots de passe; ce qui est peu convivial et difficile. Dans ce cadre et en suivant les conseils du CIE, nous allons prospecter une solution de single sign-on afin que pour l'ensemble des applications du Statec (et de l'Etat), les utilisateurs ne doivent plus disposer que d'un unique mot de passe.

2.4 Documentation de l'existant

Nous allons poursuivre en 2009, notre démarche de documentation. Il nous faudra veiller à ce que notre solution puisse facilement s'intégrer (ou même être remplacée) par la solution retenue au niveau gouvernemental. Ainsi aucun frais ne sera engagé en ce qui concerne un système de documentation ; nous continuerons avec les outils actuels (notre wiki) et nous les compléterons si besoin est avec un outil open-source.

3. Infrastructure

Nous n'allons pas bouleverser notre infrastructure informatique qui en général donne toute satisfaction. Notre plus grande tâche sera d'implémenter un maximum de recommandations issues de l'audit informatique.

3.1 Serveur Novell

Suite à une réunion avec le CIE, nous avons décidé de réaliser une mise à jour de notre serveur Novell au début 2009. Si cette mise à jour corrige les problèmes qui affectent sporadiquement notre système, nous choisirons de rester sous cette plateforme. Dans le cas où nos problèmes ne seraient pas corrigés, le CIE pourrait nous proposer un nouveau système reposant sur Linux pour remplacer notre serveur Novell actuel.

3.2 Serveur de stockage pour les boîtes aux lettres des utilisateurs

Les mailbox des utilisateurs sont actuellement stockées sur leur PC. Cette solution n'est pas optimale du point de vue de la sécurité. Nous allons donc étudier la possibilité de stocker les mailbox sur un serveur central. Si une telle solution était sélectionnée, nous la testerions au sein de l'unité informatique et la généraliserions à l'ensemble du Statec en cas de succès.

4. Sécurité

4.1 DRP (Disaster Recovery Plan)

Nous allons poursuivre notre participation au projet gouvernemental de centre de secours durant l'année 2009.

4.2 Implémentation des recommandations de l'audit de sécurité – nouvelles procédures de sécurité

Nous allons analyser et implémenter les recommandations résultant de l'audit de sécurité informatique. Il faudra évaluer le coût d'implémentation des recommandations et faire un planning en fonction de la criticité des points à traiter. L'expert recruté à la fin de l'année 2008, nous aidera dans cette tâche jusqu'au terme de son contrat fin 2009.

Objectifs stratégiques pour 2009

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
A2	1	Système intégré de collecte d'informations via Internet	2011 / 2012	2012 / 2013	Toute l'unité A2 + autres administrations + ressources externes nécessaires	Non
A2	1	Recensement de la population RP2011	février 2011	février 2011	Toute l'unité A2 + Unité B4 et ressources externes	Oui
A2	2	Système intégré de matching approximatif	2010	2011	Unité A2	Non
A2	3	Intrastat - Extrastat	2009	2009	3 personnes et division D	Non
A2	2	Intrastat Web Forms (Collecte Intrastat sur Internet)	2010	2010	Unité A2 + Unité D1	Non
A2	3	Séminaires informatiques et formations pour les utilisateurs	3ème trim. 2008	fin 2008	Unité A2	Non
A2	3	IDE (Investissements directs étrangers)	2009	2009	1 personne	Non
A2	3	Base de données CSSF (comptes financiers)	2009	2009	2 personnes	Non
A2	2	Système de Single Sign-on (un seul mot de passe pour toutes nos applications)	2008	2008	3 personnes et un expert en sécurité	Non
A2	3	Serveur de stockage pour les mailbox des utilisateurs	2009	2010	Toute l'unité A2	Non
A2	1	DRP (Disaster Recovery Plan)	2009/2010	2011	2 personnes participant au projet	Oui
A2	1	Implémentation des recommandations de l'audit de sécurité – nouvelles procédures de sécurité	2009	2010	Unité A2 et expert en sécurité	Oui

Unité A3 – Comptabilité et personnel

L'unité A3 se situe quelque peu en dehors du programme statistique. Elle se consacre plus particulièrement à la mise en œuvre de la législation luxembourgeoise et communautaire en la matière avec toutes les implications administratives qui s'y rattachent. Par ailleurs elle joue un rôle important dans l'encadrement et la motivation du personnel.

Unité A4 – Répertoire des entreprises

1. Implémentation de la NACELUX Rév. 2

La plupart des travaux à réaliser dans le cadre de la révision de la NACE sont achevés. Au cours de la première moitié de l'année 2009, les travaux suivants restent à réaliser:

- Le reclassement des unités locales et des unités non résidentes stockées dans le Répertoire des entreprises;
- L'implémentation de la NACELUX Rév. 2 dans le Répertoire des personnes physiques et morales au Centre informatique de l'Etat.

2. Démographie des entreprises

Le nouveau règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises rend la participation à ce projet des Etats-membres de l'UE dorénavant obligatoire. Les données de la collecte 2009 doivent en principe être transmises à Eurostat pour le 30 juin 2009. Une dérogation exceptionnelle a été demandée et accordée par la Commission européenne pour transmettre ces données pour le 31 décembre au plus tard (ceci vaut également pour les données de la collecte 2008 qui n'ont pas encore été produites vu les travaux à achever par l'implémentation de la NACELUX Rév. 2).

Le Statec va également participer, sur une base volontaire, au nouveau projet (qu'on pourrait qualifier de projet annexe) « Démographie des entreprises employeurs » lancé en 2008 par la Commission européenne. L'objectif de ce projet est de produire des données comparables à celles produites par des pays situés en dehors de l'Europe, notamment les Etats-Unis et le Japon.

A part l'obligation communautaire de produire ces données, il faut surtout noter l'intérêt politique pour les indicateurs construits à partir de ces données (Stratégie de Lisbonne, Observatoire de la Compétitivité).

Les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- La mise à jour des applications informatiques existantes ;
- La vérification et la correction des données brutes ;
- La rédaction d'un rapport méthodologique ;
- La transmission des données dans un format bien défini à Eurostat.

3. Implémentation des groupes d'entreprises dans le Répertoire des entreprises

Le nouveau règlement européen sur les répertoires d'entreprises oblige les instituts statistiques des Etats membres de l'UE à intégrer les groupes d'entreprises dans les répertoires d'entreprises respectifs. Une dérogation a été demandée et accordée par la Commission Européenne pour limiter la couverture du Répertoire des entreprises en 2009 aux groupes multinationaux d'entreprises à figurer dans l' « Euro Group Register » à mettre en place par Eurostat.

Pour l'intégration des groupes d'entreprises, il faut reprogrammer partiellement la banque de données afin de permettre le stockage, la gestion et l'affichage des données. A défaut d'informations disponibles dans les sources administratives existantes, les informations sur les groupes d'entreprises devront être collectées à partir de banques de données commerciales existantes (Bureau van Dijk, Dun & Bradstreet). D'ailleurs nous devons également prendre en compte les informations déjà collectées par d'autres unités du Statec (Investissements directs étrangers, FATS, Comptes nationaux). Les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet ne se limitent pas seulement à la mise en place des groupes d'entreprises, mais également à la mise à jour régulière ultérieure des informations stockées. Pour démarrer ce projet, un groupe de travail interne a été instauré pour analyser les besoins, élaborer une procédure de travail et trouver une solution pour le traitement de quelques groupes ayant une structure plus complexe.

4. Implémentation d'un registre des groupes d'entreprises multinationaux (Euro Group Register) à Eurostat

La Commission européenne prévoit de mettre en place au courant de l'année un registre contenant des informations sur les 5 000 groupes d'entreprises multinationaux (Euro Group Register) les plus importantes de l'UE. Les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet par les Etats membres sont divisés en deux étapes.

La première étape consiste à vérifier, corriger et rajouter le cas échéant les identifiants pour chaque unité figurant dans ce registre pour laquelle la responsabilité de vérification incombe au Luxembourg. Les identifiants repris sont ceux renseignés par les banques de données commerciales, utilisées par Eurostat pour compiler les données de base du registre européen, et correspondent (si disponible) dans la plupart des cas à l'identifiant utilisé par le Registre de commerce et des sociétés (RCSL). L'identifiant utilisé par le RCSL ne figure par contre pas dans le Répertoire des entreprises. D'ailleurs aucune table de correspondance n'est actuellement disponible pour faire le lien avec les identifiants utilisés par nos soins, seulement la mise en place d'un identifiant unique dans quelques années permettra de remédier à ce problème. Il en résulte que nous devons recourir à une application d'appariement par noms et adresses des unités reprises pour réaliser ces travaux de vérification, ce qui implique des travaux manuels additionnels non négligeables, notamment en tenant compte du nombre élevé d'enregistrements à vérifier (plus de 6 000) proportionnellement plus important par rapport aux autres Etats membres. Ces travaux doivent être achevés pour fin avril 2009.

Sur base des mêmes enregistrements à vérifier pour la première étape, la deuxième étape prévoit de vérifier et corriger les liens de contrôle qui existent entre sociétés du même groupe. A défaut d'un registre des actionnaires au Luxembourg, la source principale pour effectuer ces travaux de vérification sera les informations collectées via l'enquête « Investissement direct étranger ». L'envergure de ces travaux est encore difficile à juger à ce stade (un « workshop » sera organisé par la Commission européenne en mai 2009 pour préciser les différents travaux à réaliser dans le cadre de cette deuxième étape). Il est pourtant clair que ces travaux doivent en principe être finalisés fin août 2009.

5. Mise à jour des données sur les unités locales

Le règlement européen sur les Répertoires d'entreprises nous impose à mettre à jour régulièrement les données sur les unités locales¹, en principe à un rythme annuel. La mise à jour prévue en 2008 n'a pas été réalisée vu les travaux à réaliser dans le cadre de la révision de la NACE (la dernière mise à jour a eu lieu en 2005). Les travaux impliqués dans le cadre de ce projet portent essentiellement sur deux volets :

- La gestion d'une enquête supplémentaire vu l'absence de sources administratives existantes ;
- La programmation des applications informatiques permettant la compilation de l'échantillon des entreprises à enquêter et le traitement ultérieur des informations collectées ;
- La production de tableaux statistiques diffusés au public sur demande.

A part la mise à de la banque de données, un intérêt national permanent existe pour ces statistiques, par exemple en matière d'emploi, en matière d'aménagement du territoire, de politique de développement régional ou encore de modèles de transport (national ou communal). Faute de ressources en personnel suffisantes et vu le traitement prioritaire de l'implémentation du groupe d'entreprises dans le Répertoire et la participation au projet européen « Euro Group Register », il sera fortement probable que ce projet soit à nouveau reporté à l'année suivante.

6. Publication annuelle « Les entreprises luxembourgeoises »

L'objectif sera de sortir notre publication annuelle « Les entreprises luxembourgeoises » au plus tard pour fin septembre 2009. Comme dans le passé, deux versions seront mises à disposition au public : un répertoire systématique (liste des entreprises par branche d'activité) et un répertoire alphabétique (liste des entreprises par ordre alphabétique). Ces deux versions sortiront en format PDF consultable et téléchargeable sur notre site Internet, mais également en version imprimée.

7. Amélioration des données sur les indépendants

Le Répertoire des entreprises ne contient pas encore des données sur les indépendants. La qualité des données contenues dans le fichier mis à notre disposition par l'IGSS² était insuffisante dans le passé. Un nouveau fichier nettoyé a été mise à disposition par cette dernière pour analyse. Dans le futur, il sera prévu de mettre à jour ce fichier à une fréquence mensuelle. L'analyse approfondie des nouvelles données devra montrer si la qualité est dorénavant suffisante pour une implémentation automatique dans la banque de données. Dans tous les cas, ces données seront utilisées dans le cadre du projet sur la démographie des entreprises.

¹ L'unité locale correspond à une entreprise ou une partie d'entreprise (atelier, usine, magasin, bureau, mine, entrepôt) sise en un lieu topographiquement identifié. Dans ce lieu, ou à partir de ce lieu, sont exercées des activités économiques pour lesquelles, sauf exception, une ou plusieurs personnes travaillent (éventuellement, à temps partiel) pour le compte d'une même entreprise.

² Inspection générale de la sécurité sociale

8. Extension de la couverture du répertoire

La révision du règlement répertoire prévoit d'étendre la couverture à l'agriculture et au secteur public. Une dérogation a été demandée et accordée par la Commission Européenne jusque fin 2010. Il faudra se coordonner avec les statistiques agricoles et le Service d'économie rural pour examiner la question des unités utilisées dans l'agriculture. Une concertation avec l'unité « Statistiques structurelles d'entreprises (C3) » est nécessaire. Il en va de même pour le secteur public où les premiers jalons ont déjà été posés.

9. Le répertoire comme cadre des enquêtes d'entreprises

Le répertoire des entreprises n'est pas encore le cadre de référence des enquêtes auprès des entreprises. Certes les échantillons sont tirés à partir du répertoire, des estimations sont faites à l'aide des données emploi salarié et chiffre d'affaires. Mais l'intégration s'arrête là, à part pour les indicateurs à court terme.

Deux extensions sont envisageables:

- a) Dans une première phase, le répertoire peut être étendu pour gérer les envois et rentrées des questionnaires adressés aux entreprises. Ceci permettra de mieux évaluer la charge administrative. De plus il y aurait harmonisation des bases d'enquêtes auprès des entreprises. Il faudra examiner quel type d'unités statistiques (unité légale, entreprise, ...) est envisagé par les différentes enquêtes. Ceci nécessite évidemment une étude approfondie et un important travail de programmation.
- b) Dans une deuxième étape l'on pourrait aussi rattacher les micro-données (annuelles) aux unités du répertoire (VAB, investissements, ...)

Ceci est toutefois un projet de plus longue haleine s'étendant sur plusieurs années.

Objectifs stratégiques 2009 et au-delà – Unité A4

Ressources impliquées	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
A4	Démographie des entreprises 2008: mise à jour des applications SAS; compilation, vérification et transmission des données; rédaction d'un rapport méthodologique; production de tableaux statistiques	01/01/2009-31/03/2009	31/03/2009	Règlement européen
A4	Projet européen "EuroGroup Register": vérification et correction des identifiants des unités concernées transmises par Eurostat	15/03/2009-30/04/2009	30/04/2009	Règlement européen (dérogation)
A4	Implémentation de la NACELUX Rév. 2 en dehors du Statec: confirmation mensuelle NACE, Portail Entreprises, Répertoire Per. P+M au CIE, Base de données CCSS, IGSS, AED,..)	01/01/2009-31/05/2009	31/05/2009	Loi Statec et règlement européen
A4	NACELUX Rév. 2: réencodage des unités légales non-résidentes déjà existantes dans la nouvelle version de la NACE	01/01/2009-30/06/2009	30/06/2009	Non
A4	NACELUX Rév. 2: réencodage des unités locales dans la nouvelle version de la NACE	01/01/2009-30/06/2009	30/06/2009	Règlement européen
A4 + autres unités	Projet européen "EuroGroup Register": vérification et correction des liens de contrôle entre les unités concernées transmises par Eurostat	01/06/2009-31/08/2009	31/08/2009	Règlement européen (dérogation)
A4	Démographie des entreprises 2009: mise à jour des applications SAS; compilation, vérification et transmission des données; rédaction d'un rapport méthodologique; production de tableaux statistiques	01/07/2009-31/12/2009	31/12/2009	Règlement européen
A4, A2 + autres unités	Implémentation du Groupe d'entreprises dans le Répertoire (analyse des banques de données commerciales existantes; reprogrammation du Répertoire; collecte, vérification et encodage des données)	01/01/2009-31/12/2009	31/12/2009	Règlement européen
A4	Mise à jour des données sur les unités locales : préparation et gestion de l'enquête; contrôle et encodage des données; programmation d'une application SAS; production de tableaux statistiques	01/05/2009-31/12/2009	31/12/2009	Règlement européen
A4	Améliorer les données sur les indépendants : analyse du nouveau fichier IGSS, programmation SAS, implémentation des données)	01/05/2009-30/06/2009	30/06/2009	Règlement européen
A4 + autres unités	Extension de la couverture du Répertoire (secteur agricole; administrations publiques)	à définir	31/12/2010	Règlement européen
A4, A2 + autres unités	Répertoire comme cadre des enquêtes d'entreprises (analyse des enquêtes existantes; reprogrammation du Répertoire; constitution d'un fichier unique)	à définir	à définir	Non

Unité A5 – Bibliothèque – Formation

1. Formation continue

La deuxième partie du programme de formation 2007-2008 a été mise en œuvre en 2008. Fin 2008 et début 2009 un nouveau recensement des besoins de formation a eu lieu et un programme de formation pour les années 2009-2010 sera élaboré.

Le plan de formation ne comportera en principe que les cours qui font l'objet d'une demande collective, c'est-à-dire d'une demi-douzaine d'agents au moins. Pour certains cours, on pourra néanmoins faire abstraction de ce nombre indicatif.

Les besoins de formation individuels seront couverts par le programme général de l'INAP. Sur demande, les agents seront orientés vers ces cours par le délégué à la formation.

2. Bibliothèque

La mise à jour de la bibliographie et la saisie des sommaires des périodiques seront continuées. On établira également des contacts avec la BNL afin de relancer le projet de numérisation des publications statistiques plus anciennes.

3. Kaléidoscope

Janvier 2009 à mars 2009 : préparation et rédaction de la publication. Sortie prévue fin avril, début mai 2009.

Objectifs stratégiques pour 2009

1. Formation continue

- Evaluation du plan de formation 2008-2009 ;
- Evaluation de la transmission des savoirs et des expériences au sein du STATEC ;
- Mise en œuvre du programme de formation 2009-2010 ;
- Amélioration de la cohérence des activités de formation continue au sein du STATEC.

2. Bibliothèque

- Assurer une mise à jour régulière de la bibliographie sur l'économie et la société luxembourgeoises
- Relancer la saisie des fonds de la bibliothèque dans Aleph (système de catalogage du réseau bibnet)
- Numérisation des publications statistiques luxembourgeoises

3. Kaléidoscope

- Suivi de la publication
-

Unité A6 – Centrale des bilans

1. Avancement du cadre légal

Les travaux de la Commission des normes comptables (CNC) concernant le Plan comptable normalisé (PCN) s'achevant fin d'année 2008, le projet de règlement grand-ducal déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé pourra entamer la procédure législative début de 2009. Il est toutefois difficile de faire à l'heure actuelle des pronostics sur le calendrier législatif dudit règlement.

Pour la future Centrale des bilans il est aussi essentiel de préciser la procédure et la forme du dépôt des comptes annuels auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (RCSL) dans un futur règlement grand-ducal, à défaut de quoi il sera impossible de collecter des informations financières structurées et comparables. Le Statec est en collaboration étroite avec des représentants du RCSL, du ministère de la Justice et du Centre Informatique de l'Etat afin de mener des discussions sur la procédure à envisager. Une proposition sera soumise au Ministre de la Justice et au Ministre de l'économie et du commerce extérieur fin janvier 2009 histoire de prendre une décision de principe sur la forme du dépôt qui serait de préférence entièrement électronique.

2. Le dépôt électronique et les formats de fichier

Début de l'année 2009, après la finalisation du projet de règlement grand-ducal relatif au plan comptable, l'unité A6 procédera à une mise à jour de la taxonomie XBRL qui existe d'ores et déjà dans une version provisoire, en y intégrant les modifications prévues par le PCN luxembourgeois. Ce dictionnaire des comptes traduits en 3 langues permettra de pouvoir fournir aux entreprises un formulaire standardisé pour le dépôt du solde des comptes selon le PCN.

A ce stade le Statec se concerta avec le Ministère de la Justice, le RCSL et le Centre informatique de l'Etat (CIE) pour introduire le dépôt électronique des comptes annuels. Ce travail coopératif sera poursuivi début 2009. Le dépôt électronique de comptes annuels devra s'intégrer à celui des réquisitions électroniques auprès du RCS.

3. Les campagnes d'information

Avec l'avancement des dossiers législatifs et au plus tard fin 2009, le Statec contactera les producteurs de logiciels comptables et le monde comptable en général, pour qu'ils puissent se préparer suffisamment en avance pour le dépôt standardisé, voire le dépôt électronique. Dans une deuxième phase le Statec organisera des campagnes d'information plus générales.

Ressources impliquées	Descriptif objectif	Calendrier
A6	Mise à jour de la taxonomie XBRL	1 ^{er} trim. 2009
A6, Ministère de la Justice, RCSL, CIE	Suite de concertation pour le dépôt électronique	1 ^{er} trim. 2009
A6, Ministère de la Justice, RCSL	Cadre réglementaire pour un dépôt électronique	2 nd sem. 2009
A6	Campagnes d'information	Fin 2009

Division B – Statistiques sociales

Unité B1 – Prix à la consommation – Bâtiment et logement

1. PPA - Rédaction d'un inventaire des sources et méthodes

Il s'agit en l'occurrence d'une obligation légale découlant de l'application du Règlement (CE) No 1445/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2007 établissant des règles communes pour la fourniture d'informations de base sur les parités de pouvoir d'achat et pour leur calcul et leur diffusion, en vigueur depuis le premier janvier 2008.

En janvier 2010 une première version de cette documentation devra être mise à disposition d'Eurostat.

2. IPC - Amélioration méthodologiques et contrôle de la qualité

L'application des standards méthodologiques préconisés par Eurostat se poursuivra en 2009. Les biens concernés sont : les voyages à forfait, les CD, les DVD, les logiciels et les jeux vidéo ainsi que les voitures d'occasion. Ces standards ont pour objectifs l'amélioration de la méthodologie d'observation des prix et la mise en place d'un cadre méthodologique harmonisé entre les pays européens.

L'effort de documentation du processus de production de l'IPC, entamé en 2007, sera poursuivi.

IPC - Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires (OOH)

Les travaux dans ce domaine se poursuivront au cours de l'année 2009 tout en se basant sur les conclusions déjà obtenues. La convention conclue avec Eurostat prévoit la transmission d'un rapport intermédiaire en janvier 2009 et d'un rapport final en juin 2009. Pour ces échéances, il faudra évaluer et exploiter la base de données de l'Administration de l'enregistrement et des domaines (AED). De plus, la détermination d'une pondération devra encore être abordée, tout comme la construction d'une série indiciaire couvrant les frais additionnels. Finalement, Eurostat organise des workshops méthodologiques en mars 2009 et en octobre 2009 auxquels le Statec prévoit de participer.

3. Indice des prix de la construction

La pondération de l'indice des prix de la construction, datant actuellement de 2000, devra être actualisée. A cette fin, les travaux préparatifs seront entamés en 2009. L'éventuel recours à un consultant externe, spécialiste de la construction, sera envisagé. La révision de la pondération constituera aussi l'occasion de se pencher sur le développement d'un outil alternatif destiné à l'adaptation des contrats dans le domaine de la construction (par exemple : indice des coûts de la construction).

Parallèlement, une décision sur l'augmentation de la fréquence de publication sera prise (passage d'une fréquence semestrielle à trimestrielle).

4. Séminaire/Publication - Bâtiment et Logement

Il est prévu d'organiser un séminaire dédié aux questions relatives aux statistiques produites dans le domaine du bâtiment et du logement. Un tel séminaire pourra être accompagné d'une publication particulière rassemblant les statistiques produites par le Statec dans ce domaine, notamment l'indice des prix de la construction, la statistique des bâtiments achevés ou la statistique des autorisations de bâtir ainsi que les premiers résultats tirés de la base de données de la « publicité foncière » de l'AED.

Objectifs stratégiques 2009

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
B1	1	PPA – Rédaction d'un inventaire des sources et méthodes	Année 2009	déc-09	Equipe PPA (200 heures) et contributions externes	Règlement (CE) No 1445/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2007 établissant des règles communes pour la fourniture d'informations de base sur les parités de pouvoir d'achat et pour leur calcul et leur diffusion
B1	2	IPC – Amélioration méthodologiques et contrôle de la qualité - Champs: CD, DVD, logiciels et jeux vidéo et voitures d'occasion	Année 2009	01/12/2009 et ongoing	Equipe IPC (200 heures)	Base légale de l'IPC
B1	3	Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires (OOH)	Année 2009	01/04/2009 (rapport final pour Eurostat) et ongoing	Consultant externe (40h/sem) + chef de projet (20 heures/semaine)	Convention avec Eurostat
B1	4	Indice des prix de la construction - actualisation pondération et trimestrialisation	2e semestre 2009	Le projet s'étendra sur plusieurs années	2 carrière S (80 heures), éventuellement consultant externe	Règlement (CE) des statistiques à c.t.
B1	5	Bâtiment et logement-Inventaire, Séminaire/Publication - clôture des travaux entamés en 2008	Année 2009	31.12.2009	1/2 carrière S (80 heures)+ 1 chercheur externe (120 heures)	Sans objet

Unité B2 – Emploi**1. EFT-Enquête sur les forces de travail**

A partir de 2009, l'échantillon pour l'enquête sera tiré sur base du système RLD/RDD (Randomize Last Digits/ Random Digit Dialing) ce qui veut dire que les numéros de téléphone seront générés de façon aléatoire.

Comme EUROSTAT met de plus en plus l'accent sur la qualité des données, l'objectif principal pour 2009 sera l'amélioration de cette qualité par le biais d'une étroite collaboration avec le nouveau Call-center chargé de la collecte des données. Il s'agira de mettre en pratique les possibilités d'amélioration élaborées par un expert consultant externe. Un autre but est l'élaboration de stratégies pour faciliter la codification de différentes variables (codification automatique).

2. JVS-Job vacancies statistics

Le nouveau règlement communautaire exige la fourniture:

- de données trimestrielles ventilées par section de la NACE Rev2 et par taille de l'établissement, en termes de nombre de salariés (séries brutes et désaisonnalisées),
- d'un rapport qualité.

Pour la transmission de données annuelles il faut ajouter une ventilation supplémentaire, à savoir : la profession. Dans ce contexte, une collaboration étroite avec l'ADEM et l'IGSS est à prévoir.

Objectifs stratégiques 2009

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
B2		EFT- Enquête sur les forces de travail. Lancement de l'EFT2009. Poursuite de l'analyse systématique de l'EFT2009, corrections et production des résultats, rédaction d'un rapport qualité	2009	fin de chaque trimestre de référence + 12 semaines	Règlement européen
B2		JVS - Job vacancies statistics. Production trimestrielle des statistiques sur les postes vacants sur la base des fichiers mensuels transmis par l'ADEM et l'IGSS, rédaction d'un rapport de qualité	2009	fin de chaque trimestre de référence + 45 jours	Règlement européen

Unité B3 – Salaires coût du travail

1. CMO-Enquête quadriennale sur le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre 2008 (Règlement UE)

L'enquête qui couvrira autour de 2 300 entreprises sera lancée au printemps 2009. Les entreprises auront la possibilité de remplir le questionnaire sur support informatique ou par email sécurisé.

L'enquête sera simplifiée au maximum tant au niveau du questionnaire qu'au niveau informatique.

2. ICT-Indice trimestriel du coût du travail (Règlement UE)

Pour l'année 2009, il y a deux chantiers concernant l'ICT

(1) *Implémentation de la nomenclature NACE rev.2*

L'implémentation de la nomenclature NACE rev.2 nécessite une adaptation de la chaîne de production de l'ICT. Il s'agit essentiellement d'une conversion des données reçues par l'IGSS de la NACE rev.1 vers la NACE rev.2. Cette conversion devra se faire pour tous les mois à partir de janvier 2000.

(2) *Extension de l'ICT au secteur public (sections L à O de NACE rev.1)*

A partir de 2009, le calcul de l'ICT doit être élargi au secteur public. Jusqu'ici, le Luxembourg a profité d'une dérogation pour le calcul de l'ICT dans le secteur public. Cette dérogation viendra à terme en 2009 et la chaîne de production de l'ICT devra être adaptée en conséquence.

Ces deux changements seront l'occasion de réviser et d'améliorer le processus de production de l'ICT.

3. Actualisation du coût de la main-d'œuvre (Gent's agreement)

Actualisation annuelle des résultats de l'enquête CMO2004 sur base des fichiers IGSS.

4. Statistiques sur les salaires/gains – Source IGSS:

- Average annual gross earnings (Gent's agreement),
- Ecart salarial Hommes/Femmes (indicateur structurel)

Ces statistiques, demandées par EUROSTAT, sont établies annuellement sur base des fichiers IGSS.

Objectifs stratégiques 2009-Unité B3

Ressources impliquées	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	obligation juridique
B3	Lancement de l'Enquête sur le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre 2008	avril 2009	avril 2010	Règlement européen
B3	ICT-Indice du coût du travail: Production trimestrielle (EUROSTAT, SDDS); implémentation de la NACE rev.2; extension au secteur public (NACE sections L-O); adaptation de l'année de base (2008 au lieu de 2000)	2009	fin de chaque trimestre de référence + 70 j.	Règlement européen
B3	Transmission de l'actualisation du coût de la main-d'œuvre, du gender pay gap et du average annual gross earnings dans les délais	novembre 2009	novembre 2010	Gentlemen's agreement

Unité B4 – Population

1. Enquête permanente sur les budgets des ménages (EBM)

Publication des résultats de la vague d'enquête 2005-2007, centrés sur 2006 au premier trimestre 2009. L'objectif à long terme est de publier les résultats des vagues d'enquêtes t-3 à t-1 au 2^{er} semestre de l'année suivante.

2. RP2011, Refonte Registre Central de Population, Registre des logements

Continuation des travaux de préparation pour le recensement de 2011 qui sera, très probablement, de nouveau un recensement classique. Les questionnaires, à remplir par les ménages, seront distribués et collectés par des agents recenseurs travaillant sous la responsabilité des communes.

La solution d'un « partially register based Census » où des questionnaires préimprimés (nom, adresse, date de naissance, sexe,...) seraient envoyés, par voie postale, aux ménages (individus), puis ramassés par des agents recenseurs ou renvoyés par voie postale, a été étudiée. Cette solution ne sera vraisemblablement pas retenue, le futur Registre National des Personnes Physiques, d'où seraient tirées les adresses, risquant fort de ne pas être prêt à temps. L'utilisation de divers registres administratifs existants dans les futurs recensements reste cependant un objectif à poursuivre durant la prochaine décennie. La pierre angulaire d'un tel système sera évidemment l'existence d'un registre central de population fiable.

Le RP2011 « classique » recourant à des agents recenseurs pourrait devenir le fondement d'un Registre de Immeubles et Logements a fait l'objet d'un rapport méthodologique interne circonstancié.

La possibilité de remplir le questionnaire via Internet est en train d'être examinée. Les deux principales interrogations portent sur la procédure d'identification des personnes répondant via Internet et sur le coût de l'opération.

3. Statistique sur la migration et la protection internationale

Le règlement communautaire du 11 juillet 2007 N862/2007 exige des pays membres de transmettre à la Commission (Eurostat) le nombre d'immigrants et d'émigrants ventilé par âge, sexe, nationalité, pays de naissance et pays de résidence habituelle précédente ou prochaine. En outre, il demande aux pays membres de fournir « le nombre de personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire membre à la fin de la période de référence, ventilé entre les rubriques ci-après : groupes de nationalité par âge et par sexe ; groupes de pays de naissance par âge et sexe ».

Poursuite des travaux entamés en 2008 afin d'améliorer la qualité des données existantes sur les migrations internationales et de nous mettre en mesure de fournir les données requises par Eurostat.

Le règlement en question demandant également des données sur la protection internationale et les permis de résidence des ressortissants de pays tiers la collaboration avec la Direction de l'Immigration, fournisseur de nombreux statistiques en matière de demandeurs d'asile et de réfugiés doit être approfondie.

4. EPSS (European Program of Social Surveys)

Dans le souci de rationaliser le système des enquêtes à caractère social effectuées auprès des ménages, EUROSTAT propose la mise en place d'un « European Program of Social statistical Surveys » l'EPS. (ancien projet « European Household Survey » EHS). L'autre objectif est de satisfaire les besoins en informations nouvelles de la CION UE dans différents domaines politiques dont elle est en charge.

Actuellement, il existe trois catégories d'enquêtes :

1. Enquêtes annuelles comportant des « core modules » ainsi que des « modules ad hoc » renouvelés chaque année. Il s'agit de l'EFT, de l'EU-SILC ainsi de l'enquête TIC auprès des ménages. Ces trois enquêtes sont régies par des règlements UE.
2. Enquêtes régulières à périodicité quinquennale également régies par des règlements UE. Ce sont l'AES (Adult Education Survey) et l'EHIS (European Health Interview Survey).
3. Enquêtes sociales à périodicité irrégulière basées sur un Gentlemen's agreement. Les deux enquêtes en question sont les EBM et les TUS (Time Use Survey) ayant en commun de collecter une partie importante des informations à l'aide de carnets où les ménages (ou individus) inscrivent leurs dépenses ou leur emploi du temps journaliers.

A noter que parmi ces enquêtes, seule l'EBM est réalisée entièrement au STATEC. Dans l'EFT, la collecte des données est (et sera) effectuée par une société de service extérieure disposant d'un « call center ». Pour toutes les autres, le STATEC a recours à la sous-traitance (CEPS pour l'EU-SILC, ILRES pour les enquêtes TIC, vraisemblablement UNILUXBG pour l'AES). Jusqu'à présent, les enquêtes dans les domaines de la santé ont été conduites par le Ministère de la Santé. Avec la nouvelle réglementation, la responsabilité de ces enquêtes pourrait incomber au STATEC. En ce qui

concerne les TUS, le Luxembourg n'a participé qu'à une enquête-pilote dans les années 1990 qui fut réalisée entièrement par le CEPS.

Pour lancer des politiques sociales, la CION UE va avoir besoin de données sur certains aspects de la vie sociale (discrimination, protection des consommateurs,...) ou sur certaines sous-populations (immigrés, handicapés,...). Afin d'être en mesure de satisfaire ces nouveaux besoins, EUROSTAT propose de mettre sur pied un programme de modules ad hoc appelés « New Policy Needs » (NPN) en distinguant entre modules « court » et modules « long ». Le module « court » sera annuel et serait adossé aux enquêtes TIC. Le module « long » le serait les années où il n'y aurait ni AES, ni EHS. Pour ces modules NPN, qui viendront donc s'ajouter aux enquêtes déjà réalisées ou prévues, un certain financement communautaire est prévu.

A noter que l'enquête Tourisme n'est pas considérée.
La programmation de toutes ces enquêtes porterait sur trois ans.

5. TIC ménages

En 2009 l'enquête TIC ménages va être réalisée selon les stipulations du Règlement (CE) n° 960/2008 de la Commission du 30 septembre 2008 portant application du règlement (CE) n° 808/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.

En date du 30 octobre 2008, la Commission a adopté une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 808/2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information et la transmise au Parlement et au Conseil.

6. Enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyages des résidents

En 2009 l'enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyages des résidents va être effectuée pour la treizième fois par l'ETI (Europäisches Tourismus Institut GmbH) de Trèves pour le compte du Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement ainsi que du STATEC.

Cette enquête sera réalisée selon les stipulations de la Directive 95/57/CE du Conseil, du 23 novembre 1995, concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, mais un règlement du Parlement européen et du Conseil remplaçant cette directive est en préparation.

7. Statistiques sur les crimes et délits (Crime Statistics)

La 'DG Justice, Liberté et Sécurité' a chargé EUROSTAT d'établir des statistiques sur les crimes et délits. Un fonctionnaire de la Direction de l'Information de la Police Grand-Ducale représente le Luxembourg dans le groupe de travail 'Working Group on Statistics on Crime and Criminal Justice'.

8. Santé

Un règlement communautaire 'Statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail' qui entrera prochainement en vigueur (le Parlement européen a approuvé la position commune du Conseil en 2ème lecture le 18 novembre 2008) prévoit la fourniture de nombreuses statistiques dans le domaine de la santé.

La Direction de la Santé – Service des Statistiques est en charge de l'établissement des statistiques dans ce domaine, le STATEC lui-même n'établissant qu'un certain nombre de statistiques relatives à la mortalité (p.ex. mortalité infantile, table de mortalité, espérance de vie etc.).

A l'avenir un questionnaire commun OMS-OCDE-EUROSTAT sera à remplir.

9. Protection sociale

Les statistiques afférentes sont établies par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Unité B4 – Objectifs stratégiques pour 2009

Ressources impliquées	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
B4	EBM : publication des résultats de la 2ème vague 2006-2007 au 1er trimestre de 2009	1er trimestre 2009	Travail continu	Gentlemen's agreement
B4	Statistique sur la migration et la protection internationale	2009	Travail continu	Règlement communautaire
B4	RP2011: Travaux préparatoires	2006-2010	Travail continu	Règlement communautaire
B4	TIC Ménages	2009	Travail continu	Règlement communautaire
B4	Enquête ETI	2009	Travail continu	Directive

Projets et applications horizontales

1. EU-SILC

Cette enquête, comprenant à la fois une composante transversale et une composante longitudinale, constitue l'unique source statistique qui permet d'évaluer la pauvreté à partir de la répartition des revenus des ménages privés. Les travaux de collecte des données et le dépouillement des questionnaires sont réalisés par le CEPS/INSTEAD avec lequel le STATEC a conclu une convention sur trois ans.

Les derniers contrôles avant envoi à EUROSTAT ainsi que l'élaboration des indicateurs de cohésion sociale dits de Laeken sont de la compétence du STATEC.

Le rapport 'Travail et cohésion sociale' publié chaque année (depuis 2005) par le STATEC contient de nombreux chapitres basés sur les informations recueillies dans l'enquête sous revue.

Il serait souhaitable que l'analyse proprement longitudinale, maintenant que des vagues plus nombreuses commencent à devenir disponibles, soit développée.

2. Rapport Travail et Cohésion Sociale

Le rapport présenté en octobre 2008 a été le fruit d'une collaboration de toutes les unités de la division ce qui a permis d'élargir l'éventail des sujets traités. Pour celui de 2009, des améliorations ainsi que le traitement de nouveaux sujets sont prévus.

3. Projections de population

Pour l'exercice de projection 2008-2009 de l'Ageing Working Group (AWG), EUROSTAT a réalisé de nouvelles projections de population harmonisées. Avec un relèvement des soldes migratoires annuels par rapport à l'exercice précédent, on revient aux 700 000 qui seront atteints dans moins de 50 ans. Le STATEC va présenter d'autres variantes se situant dans le cadre plus large des projections à long terme de la demande de travail, elle-même fonction de la croissance économique, de la durée de travail et de l'évolution de la productivité apparente du travail.

Un WP du STATEC a fait un tour rapide des différents aspects de la «Retirement return Migration » qui est un élément important à prendre en compte dans les projections d'un pays comptant un important contingent de non nationaux.

4. Exploitation des fichiers IGSS

Le premier fichier avec des données individuelles contenant notamment les variables : âge, sexe, nationalité, situation de famille et pays de résidence a été transmis au STATEC. Un plan de travail pluriannuel pour l'exploitation de ces fichiers sera établi.

Il est toujours envisagé de demander d'autres fichiers :

- a. A moyen terme : Fichier avec des flux d'entrée et de sortie pour évaluer les créations et les suppressions d'emplois
- b. A plus long terme : Fichier longitudinal permettant de suivre un échantillon de salariés

Division C – Comptes nationaux, conjoncture, statistiques d'entreprises

Unité C1 – Comptes nationaux

1. Description objectifs stratégiques

1.1 Poursuite des travaux sur les comptes sectoriels

Les dérogations accordées au Luxembourg en matière de comptes de secteurs (annuels et trimestriels) dans le cadre du programme de transmission SEC95 sont venues à échéance en octobre 2008. Néanmoins, en raison d'un manque chronique de ressources, l'unité C1 n'a pas réussi à se mettre en conformité avec la réglementation européenne et les tableaux 800A (comptes sectoriels annuels) et 801Q (comptes sectoriels trimestriels) du programme de transmission SEC95 n'ont pu être remplis que partiellement. Les travaux devront être poursuivis en 2009.

Le secteur S12 (entreprises financières) revêt une importance tout particulière dans l'économie luxembourgeoise en raison de l'existence de la grande place financière internationale. Aussi la Banque centrale européenne a insisté à maintes reprises qu'elle souhaite disposer des chiffres luxembourgeois dans le cadre de la conduite de sa mission de politique monétaire. En effet les transactions se faisant sur la place financière luxembourgeoise ne sont pas négligeables, même au niveau agrégé de l'UE.

C'est pourquoi les travaux projetés concerneront prioritairement le secteur S12 avec comme objectif de disposer d'une séquence des comptes du compte de production au compte de capital pour fin juin 2009. Vu que les travaux sur les comptes financiers de S12 sont programmés sur la même période, l'unité C1 s'est fixé comme objectif de disposer d'une séquence complète des comptes de S12 pour la transmission d'octobre 2009, du moins pour les années récentes. L'actuelle crise financière, et la nécessité de disposer d'outils d'analyse performants et pertinents pour son suivi statistique, montrent l'urgence de ces travaux.

En ce qui concerne la séquence des comptes du secteur S13 (administrations publiques), les seuls éléments actuellement encore manquants sont du côté des comptes financiers les « provisions techniques d'assurance AF.6 » et les « Autres comptes à recevoir/à payer AF.7 ». Avec l'estimation de ces deux agrégats on disposera de deux estimations indépendantes du solde B9 « Capacité/besoin de financement », c'est-à-dire du déficit/excédent budgétaire « Maastricht ». Outre le fait de réaliser ainsi la conformité totale à la réglementation européenne, ceci permettra de mieux appréhender la qualité des comptes des administrations publiques (notamment le passage du concept d'enregistrement des opérations en base caisse à celui de la caisse transactionnalisée (time adjusted cash)).

Un dernier point concerne la mise en cohérence des comptes trimestriels des administrations publiques avec les comptes trimestriels de l'économie totale. Les comptes trimestriels des administrations publiques sont pour le moment compilés dans une approche secteur tandis que les comptes trimestriels de l'économie totale recourent à une approche produits x branches. De ce fait résultent des estimations incohérentes de la consommation publique. La mise en cohérence nécessitera d'importants changements, à la fois dans les données annuels à la base des estimations trimestrielles, que dans l'application des comptes des administrations publiques et des comptes trimestriels de l'économie nationale.

1.2 Préparation grande révision 2011 des comptes nationaux

Un élément majeur de la grande révision 2011 des comptes nationaux concernera l'introduction de nomenclatures révisées dans la chaîne de production des comptes. Il s'agit de la nomenclature d'activité NACE Rev2 ainsi que de la nomenclature des produits CPA révisée. Vu qu'il s'agit de nomenclatures centrales présentes à tous les stades de la chaîne de production (des données de base au niveau de détail le plus élevé jusqu'aux niveaux d'agrégation les plus élevés), la mise en place de ces nomenclatures nécessitera de procéder à une analyse d'impact sur des centaines de programmes et de fichiers et d'y appliquer les changements qui s'imposent, tout en veillant à maintenir la cohérence avec les estimations faites dans les nomenclatures actuellement en place.

Une première étape concernera la reprogrammation de l'indicateur du chiffre d'affaires. Cet indicateur est un élément central dans l'estimation des comptes trimestriels de l'économie totale ainsi que dans l'estimation annuelle de l'année courante. Vu que le basculement vers les nouvelles nomenclatures n'est prévu que pour 2011, mais qu'une fourniture de l'indicateur chiffre d'affaires vers Eurostat est déjà prévue dès 2009, la compilation devra être réalisée en parallèle dans la NACE Rev1.1 et la NACE Rev2.

La reconstitution de séries dans les nouvelles nomenclatures constitue un autre problème d'envergure. En 2009 on analysera les conditions nécessaires et suffisantes afin de pouvoir procéder à la compilation de longues séries rétroactives dans les nouvelles nomenclatures. En effet les méthodes statistiques sur séries temporelles utilisées lors de l'élaboration des comptes trimestriels nécessitent des séries statistiques suffisamment longues.

L'unité C1 suivra aussi les travaux de révision du SEC95 actuellement en cours. En 2009 il s'agira notamment de mettre en place des comptes satellites tests pour la capitalisation des dépenses de recherche et développement. (la

capitalisation de ces dépenses sera une des innovations majeures du SEC révisé) ainsi que des tableaux tests relatifs à la dette imputée pour les systèmes de pension non contributifs.

1.3 Compilation RNB trimestriel

Le programme de transmission du SEC95 prévoit un RNB trimestriel. Les travaux y relatifs ont démarré en 2008 mais n'ont pas pu être finalisés. Il s'agira notamment d'estimer les éléments manquants des flux de revenus de la propriété avec le reste du monde. Vu le large degré d'ouverture de l'économie luxembourgeoise et les importants flux de revenus de la propriété engendrés par la place financière, mais aussi en raison de flux de revenus des salariés (rémunération des salariés des travailleurs frontaliers) fortement croissants, l'écart entre le PIB et le RNB est très important pour le Luxembourg. Pour bon nombre d'applications, l'analyse du RNB est plus pertinente que celle du PIB. C'est pourquoi un RNB trimestriel est d'une grande importance.

1.4 Rétrapolation des comptes annuels de l'économie totale sur la période 1980-1994

Le programme de transmission du SEC95 prévoit la rétrapolation des principaux agrégats et des comptes par branches jusqu'en 1980. Lors de la révision de 2005/6 les comptes avec ventilation des SIFIM n'ont été élaborés que pour la période 1995 à 2005.

Les séries longues seront notamment très utiles pour l'utilisation dans les modèles économétriques du statec. Une rétrapolation des comptes trimestriels ne sera néanmoins pas possible, faute de données. Aussi le Luxembourg bénéficie d'une dérogation permanente en matière de comptes nationaux trimestriels (données à fournir à partir de l'année de référence 1995 seulement).

1.5 Amélioration des procédures de contrôle et de documentation de la chaîne de production des comptes annuels et trimestriels

Les comptes nationaux font l'objet d'un large usage administratif dans le cadre de l'Union européenne. Ainsi par exemple les 3^{ème} et 4^{ème} ressources propres, ainsi que les critères du pacte de stabilité font référence à des grandeurs définies par le SEC95. C'est pourquoi les comptes nationaux font l'objet d'un contrôle relativement poussé par les autorités communautaires. Les principaux éléments de ce contrôle sont :

- La surveillance du respect de la méthodologie du SEC95 pour le comité de gestion RNB auprès d'Eurostat. Au moment de la notification RNB annuelle du 22 septembre dans le cadre de la 4^{ème} ressource propre, les pays membres doivent fournir un rapport de qualité qui fait l'objet d'une analyse par Eurostat et le comité RNB. En outre c'est dans le cadre du comité RNB que sont analysés les inventaires des sources et méthodes de calcul du RNB que les pays membres sont obligés à mettre régulièrement à jour. Des missions de contrôle par la Commission (EUROSTAT) auprès des membres ont régulièrement lieu. Récemment ces missions de contrôle ont commencé à comporter également des éléments demandés par la cour des comptes comme l'audit des procédures de contrôle et la vérification directe des sources chiffrées, et non plus seulement une analyse de seules méthodes et sources utilisées.
- Les missions d'audit de la part de la Cour des comptes européennes. Ces audits qui se situent également dans le cadre de la 4^{ème} ressource propre, peuvent être de deux types : vérification directe de données chiffrées choisie ou audit des procédures et contrôles
- Les visites de contrôle d'Eurostat dans le cadre de la procédure des déficits excessifs.

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne met également l'accent sur le volet contrôle et documentation des procédures de production ainsi que des résultats statistiques.

C'est en réponse à toutes ces exigences que l'unité C1 a commencé dès 2007 à mettre en place un programme visant à améliorer dans une première phase la documentation des procédures existantes et dans une deuxième phase à mettre en place des procédures de contrôle plus systématiques et à mieux documenter ces procédures.

Ainsi l'unité C1 envisage de progressivement mettre en place des accords plus formels avec tous ses fournisseurs externes et internes de données.

Une autre action concerne la poursuite de l'effort de documentation qui sera réalisée notamment à travers :

- La publication et mise à jour systématique des inventaires de source et méthodes (comptes annuels, trimestriels et comptes des administrations publiques)
- La publication de métas données sur le portail statistique
- La poursuite de la description de la chaîne de production des comptes nationaux à l'aide de GOD (Graph of Dataflow). Les GOD sont un outil graphique permettant de modéliser les flux de données et de documenter le contenu des fichiers centraux (fiches de métas données). Suite à une critique exprimée par la Cour des comptes européenne lors de sa récente visite d'audit en novembre/décembre 2008 on y ajoutera aussi un volet concernant le contrôle de l'exécution des procédures par les différents membres de l'unité.

2. Publications prévues pour 2009

2.1 Cahiers économiques

- Inventaire des sources et méthodes de calcul du PIB et du RNB luxembourgeois
Il s'agit d'une version résumée de l'inventaire des sources et méthodes RNB transmis à Eurostat dans le cadre du comité RNB.
- Les comptes trimestriels du Luxembourg - méthodes et résultats
Il s'agit d'une description méthodologique détaillée des méthodes utilisées dans la compilation des comptes nationaux trimestriels luxembourgeois.

2.2 Bulletins du statec

- Comptes nationaux
Vu que l'annuaire ne reprend qu'une partie limitée des tableaux de comptabilité nationale, le jeu complet des tableaux sera désormais publié dans un bulletin du statec. Ce bulletin couvrira à la fois les comptes nationaux annuels, trimestriels ainsi que les comptes des administrations publiques.
- Mesures output pour le calcul des volumes de services non marchands individuels

2.3 Eco&Stat

- L'enjeu des PPP (public private partnership) dans les comptes des administrations publiques.
- Méthodologie de l'élaboration de tableaux entrées-sorties et application pour le Luxembourg.
- Les comptes financiers du secteur bancaire.
- La dessaisonalisation ou l'ajustement saisonnier
- Inventaire des sources et méthodes de calcul du PIB trimestriel
- La nouvelle méthode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)
- Le traitement de l'assurance dans les comptes nationaux luxembourgeois

3. Colloques, conférences et séminaires pour 2009

- L'enjeu des PPP (public private partnership) dans les comptes des administrations publiques
- Sources et méthodes des comptes nationaux trimestriels et évaluation des résultats
- Comptes financiers (suite de la série de séminaires)
- Insurance companies and pension funds in the national accounts
- Calcul et allocation des SIFIM

Nr	Descriptif objectif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
1	Poursuite des travaux sur les comptes sectoriels -Finaliser comptes sectoriels du secteur des sociétés financières (S12 et sous-secteurs) - <i>Finalisation séquence des comptes des opérations non financières (compte d'affectation des revenus primaires jusqu'au compte de capital) pour S12 et ses sous-secteurs</i> - <i>Finalisation séquence des comptes des opérations financières pour S12 et ses sous-secteurs pour au moins une année test récente</i> - Finaliser séquence complète des comptes des administrations publiques par l'estimation des seuls éléments manquants à savoir les « provisions techniques d'assurance AF.6 » et les « Autres comptes à recevoir/à payer AF.7 » - Mise en cohérence comptes trimestriels du secteur S13 tels qu'ils ressortent des comptes des administrations publiques avec les comptes nationaux trimestriels de l'économie totale	01/09-05-09 01/09-03/09 01/09 03/09-06/09	1/10/09 1/10/10 30/03/09 30/06/09	Règlement SEC95 Règlement SEC95 Règlement SEC95 Règlement SEC95 Règlement SEC95
2	Préparation grande révision 2011 - Préparation introduction NACE Rev2 - Compilation indicateur du chiffre d'affaires et emploi en NACE Rev2 - Préparation basculement chaîne de production BASTOT – CNTOT vers la NACE Rev2 - Analyse de la problématique de rétrapolation des comptes annuels et comptes trimestriels en NACE Rev2	04/09-05-09 01/09-12/09 01/09-12/09	30/06/09 1/10/11 1/10/11	Règlement NACE Règlement SEC95 Règlement SEC95

Nr	Descriptif objectif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
	- Suivi révision SEC95 (en vue de la révision de 2014) - Compilation comptes satellites R&D - Suivi groupes de travail Eurostat relatifs à la révision et préparation mise en œuvre des principaux changements méthodologiques			
3	Compilation RNB trimestriel - Finalisation flux trimestriels des revenus de la propriété avec le reste du monde - Mise en cohérence des estimations annuelles et trimestrielles des éléments du passage PIB-RNB	01/09-06/09 06/09	30/06/09 30/06/09	Règlement SEC95
4	Rétrapolation comptes annuels de l'économie totale sur la période 1980-1994 avec ventilation des SIFIM - Rétrapolation des principaux agrégats (trois optiques), des tableaux par branches et des tableaux ressources emplois (prix courants et prix de l'année précédente) sur la période 1985-1994 avec ventilation des SIFIM. - Analyse de faisabilité d'une rétrapolation sur la période 1980-1984	01/09-06/09 01/09-06/09	30/06/09 30/06/09	Règlement SEC95 Règlement SEC95
5	Amélioration des procédures de contrôle et de documentation de la chaîne de production des comptes annuels et trimestriels - Réalisation de « contrats de services » avec les principaux fournisseurs de données externes et internes - Finalisation GOD (Graph of Dataflow) pour la chaîne de production des comptes annuels (BASTOT, CNTOT) - Finalisation « process tables » pour l'inventaire RNB		01/09 31/01/09	Programme d'action Peer Review

Unité C2 – Conjoncture et prévisions

- Approfondir les études et les recherches sur des questions importantes touchant l'actualité conjoncturelle. L'objectif avait déjà été mis en avant, pour 2008, dans le contexte du passage de trois à deux NDC. Or, le temps additionnel n'a pas encore pu être trouvé, dans la mesure où une NDC a été avancée de février 2009 (calendrier normal) à décembre 2008 et que l'effectif de l'unité C2 a été réduit du fait d'un congé de maternité. Les effets bénéfiques se feront sentir sur la première moitié de 2009, un bilan sera établi dans un an.
- Continuer à s'approprier les techniques et les méthodes inhérentes aux nouveaux modèles économiques représentant l'économie luxembourgeoise. Il s'agit également d'un objectif de moyen terme. Pour y arriver, l'unité C2 a besoin de ressources humaines additionnelles. Un premier pas a été franchi en embauchant un expert, sur trois mois, qui travaille avec le modèle d'équilibre général calculable, Luxgem. Mais il faut une pérennisation de ressources dans ce domaine, faute de quoi Luxgem, mais également d'autres outils, ne pourront pas pleinement être utilisés par le STATEC, voire même par le Ministère de l'économie ou tout le gouvernement. Il s'agit de combattre le syndrome de la boîte noire: il faut impérativement une connaissance détaillée d'un modèle pour pouvoir l'appliquer et comprendre ses résultats.
- Maîtriser le travail additionnel qui se présente en temps de crise économique: C'est un fait indéniable, le travail du conjoncturiste est contra-cyclique. Dans ce sens, les experts de l'unité C2 devront être sur le qui-vive ces prochains mois, anticiper les développements économiques et faire attention aux sensibilités politiques. Il s'agira d'établir les meilleures prévisions possibles et de communiquer de la meilleure façon. C'est un défi réalisable, mais défi qui mérite de figurer parmi les objectifs stratégiques de 2009.
- Construire dans EvIEWS une base de données conjoncturelle avec les séries mensuelles et trimestrielles à partir des fichiers de travail Excel de l'unité C2. L'unité C2 dispose de nombreux fichiers Excel, contenant les multiples séries statistiques mensuelles et trimestrielles qui sont utilisées pour l'analyse conjoncturelle. Hélas, jusqu'ici, elle ne dispose pas de fichier central, regroupant toutes les séries. L'objectif est d'écrire une procédure (simple) dans EvIEWS, afin de collecter ces données et de les centraliser dans un workfile EvIEWS. L'alternative serait l'achat d'une base de données extérieure, du style Datastream, Reuters, etc... bien trop coûteuse...
- Organisation d'un workshop technique sur les modèles économiques relatifs au Luxembourg. Il existe désormais un certain nombre de modèles économiques relatifs au Luxembourg, dans différentes institutions luxembourgeoises. L'idée du séminaire serait de réunir tous les experts, y compris ceux de l'extérieur, c.-à-d. les consultants au développement des modèles, afin de comparer les structures et les propriétés des modèles. Les intervenants (STATEC, BCL, IGSS, CEPS, divers consultants) présenteraient les modèles ainsi que les résultats de certaines simulations: Ces dernières, dans la mesure du possible, seraient comparées les unes aux autres à travers les différents modèles, afin de relever, les similitudes et les différences. Un deuxième séminaire

s'adresserait aux décideurs ("policy maker") et mettrait en avant les applications concrètes des différents modèles.

Liste des études et projets de recherche prévus pour 2009 et au-delà

Workshop sur les modèles économiques en relation avec le Luxembourg
 Rédiger un cahier économique sur les équations de migrations dans Modux
 Travaux spéciaux à réaliser en relation avec la crise économique et financière
 Simulations stochastiques avec Modux (quantifier l'incertitude)
 Survol de la littérature récente sur l'efficacité des politiques de type keynésien
 Approfondissement des simulations avec Luxgem (équilibre général)
 Etude exploratoire sur l'enquête conjoncture dans les services
 Etude exploratoire sur les nouvelles données des prix immobiliers
 Désagrégation par branches des prévisions annuelles de Modux à l'aide de Luxgem
 Intégration des relations de type input-output dans Modux
 Construire une base de données mensuelles et trimestrielles dans Eviews à partir des fichiers de travail Excel

Objectifs stratégiques pour 2009

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
C2		Approfondir les études et les recherches sur des questions importantes touchant l'actualité conjoncturelle.	dans les meilleurs délais	début juin (NDC 1- toute l'unité C2 09)		
C2		Continuer à s'approprier les techniques et les méthodes inhérentes aux nouveaux modèles économiques représentant l'économie luxembourgeoise	dans les meilleurs délais	aucune (fin 2009 et à suivre)	dépendance des experts	
C2		Mâîtriser le travail additionnel qui se présente en temps de crise économique	dans les meilleurs délais	aucune (fin 2009 et à suivre)	toute l'unité C2	
C2		Construire une base de données mensuelle et trimestrielle dans Eviews à partir des fichiers Excel	dans les meilleurs délais	fin 2009	1 pers., 3 mois	
C2		Organisation d'un workshop technique sur les modèles économiques relatifs au Luxembourg	1er trimestre 2009	aucune	2 pers. 1 mois	

Unité C3 – Statistiques d'entreprises

1. Objectifs 2009

1.1 Statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) – implémentation du nouveau règlement SSE

En 2009, l'unité C3 devra préparer l'enquête structurelle auprès des entreprises pour l'année de référence 2008. Celle-ci devra refléter les changements introduits par le nouveau règlement de base n° 295/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif aux SSE.

En vue de préparer la transmission des SSE en 2010 suivant le nouveau règlement, les actions suivantes devront être mises en œuvre dès février 2009 :

- adaptation des questionnaires relatifs à l'enquête structurelle auprès des entreprises;
- échantillonnage par référence à la NACE Rév.2 ;
- adaptation du système d'encodage des données d'enquête ;
- implémentation d'un double reporting (cf. NACE Rév.2 et NACE Rév.1.1 ainsi que les nomenclatures CPA correspondantes) nécessaire pour satisfaire les besoins du nouveau règlement SSE et des comptes nationaux ;
- traitement particulier de la confidentialité en raison du double reporting ;
- adaptation significative de la chaîne de production des SSE.

Dans le cadre du module flexible du nouveau règlement de base, l'enquête « Access to finance » relative à l'année de référence 2008 devra être préparée en 2009. Etant donné que l'enquête est en cours d'élaboration chez Eurostat, sa véritable envergure est actuellement inconnue. L'unité C3 participera aux réunions de la task force sur l'accès au financement.

1.2 Inward FATS – mise en œuvre du règlement de 2007

L'objectif est de collecter les données relatives aux ultimes unités exerçant le contrôle sur les filiales étrangères issues de l'enquête SSE. En raison des dérogations obtenues dans le courant de 2008, les premiers tableaux FATS relatifs à l'année de référence 2009 devront être transmis pour la fin du mois d'août 2011. A cet effet, une série de programmes devront être créés relatifs à la production des tableaux, aux tests de cohérence, au traitement de la confidentialité. Un rapport qualité détaillé est exigé pour chaque année de référence.

L'unité C3 misera sur le groupe de travail « Groupes d'entreprises » en vue de disposer d'informations centralisées au Répertoire des entreprises ainsi que sur les task forces sur les ultimes unités exerçant le contrôle, organisées en 2009 auprès de Eurostat, pour obtenir des clarifications sur les méthodes d'identification d'une UCI.

1.3 TIC, CIS et R&D – travaux méthodologiques

En vue d'une intégration future des résultats d'enquêtes TIC, CIS et R&D avec ceux de l'enquête SSE, les méthodes d'échantillonnage et méthodes d'extrapolation des ces enquêtes devront être rapprochées. De manière générale, une collaboration plus étroite entre le STATEC et son sous-traitant sera entreprise à partir de l'année 2009.

1.4 Agriculture – nouveaux règlements en voie d'adoption

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2010, 2013, 2016 et méthodes de production 2010

Le règlement du Parlement européen et du Conseil 1166/2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et à l'enquête sur les méthodes de production dans l'agriculture et abrogeant le règlement (CEE) 571/88 vient d'être publié au Journal Officiel.

En vue de préparer la mise en œuvre des ces enquêtes, le Service d'Economie Rurale (SER) a pris l'initiative de constituer un groupe de travail composé par des représentants des administrations concernées et de la profession agricole. Ce groupe se penchera sur l'examen des sources administratives existantes, mais aussi sur la conception des questionnaires. Les données requises qui ne seraient pas disponibles dans les sources précitées devront être collectées par le Statec auprès des agriculteurs par voie d'enquête.

Pour mener à bien ces travaux, il est devenu indispensable pour le Statec de disposer d'un registre des exploitations agricoles.

Nouveau règlement relatif aux statistiques sur l'aquaculture

En raison de l'absence d'exploitations professionnelles d'aquaculture au Luxembourg, le Statec a introduit une demande de dérogation relative à la transmission de ces statistiques, conformément au nouveau règlement 762/2008.

Projet de règlement du PE et du Conseil relatif aux statistiques sur les produits phytopharmaceutiques (PPP)

Un règlement du parlement et du conseil concernant une enquête quinquennale sur les statistiques des produits de protection des plantes est en discussion au sein du groupe statistique à Bruxelles. Il prévoit de relever d'une part la consommation de ces produits par les exploitants agricoles et la production, respectivement l'importation de ces mêmes produits par l'industrie et le commerce d'autre part.

Ce règlement engendrera probablement l'introduction d'une nouvelle enquête auprès des entreprises du commerce.

2. Autres actions prévues en 2009

2.1 Refonte des SSE

La refonte de la chaîne de production des statistiques structurelles d'entreprises entamée en 2008, devient un objectif prioritaire en 2009. Pour rappel, ce travail vise à optimiser le programme de traitement des données en vue de réduire le temps consacré à la maintenance de la programmation ainsi que d'augmenter le degré de flexibilité face aux changements de nomenclatures et/ou de variables.

Il est également prévu d'intégrer des informations qui sont à l'heure actuelle saisies dans des fichiers Excel ainsi que d'analyser les possibilités de mieux utiliser et d'intégrer les données en provenance de sources administratives.

2.2 Traitement de la confidentialité

En 2009, l'unité C3 consolidera sa politique de confidentialité applicable en matière de ses domaines de compétences. De plus, les délais de traitement de la confidentialité devront être optimisés, notamment au niveau des séries SSE par classes de taille d'emploi. Une telle optimisation dépendra également des résultats du projet communautaire « ESSNet on Statistical Disclosure Control ». L'unité C3 continuera à participer à ce projet en 2009.

2.3 Formation

La deuxième partie du cours relatifs aux « Principes et pratiques comptables des entreprises au Luxembourg » à l'attention des agents de l'unité C3 est prévue pour le mois d'octobre 2009. Elle sera assurée par un collaborateur de l'unité C3.

De plus, la première partie du cours sera offerte à tous les agents intéressés du STATEC dans le cadre du plan de formation.

3. Objectifs liés à la transmission et aux publications

3.1 Transmission des données

En 2008, l'unité C3 a su se conformer entièrement au programme de transmission relatif aux SSE 2006. L'unité C3 tentera de stabiliser ces délais de transmission en 2009. Toute réduction des délais dépend de la marge d'optimisation en matière des procédures de traitement de la confidentialité et de la mise à disposition à temps des données par les entreprises. Aussi, tout projet non planifié survenant en cours d'année peut avoir un impact sur les délais de transmissions.

3.2 Publications

L'unité C3 prévoit la publication des bulletins suivants au courant de l'année 2009 :

- un bulletin, en coopération avec l'unité B4, relatif aux données TIC 2008 ;
- un bulletin relatif au recensement agricole du 15 mai 2008.

De plus, le mémoire de fin de stage « Analyse de risque dans le domaine de l'information statistique – appliquée aux données de l'enquête structurelle sur les entreprises », réalisé par un agent de la carrière supérieure en 2008, sera publié en début 2009.

Objectifs stratégiques pour 2009

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
C3	1	Statistiques structurelles d'entreprises : mise en œuvre du nouveau règlement SSE et refonte des programmes de production des SSE	échantillon en NACERév2 en mars 2009	automne 2010	3 x 40 jours	règlement n° 295/2008 du PE et du Conseil du 11 mars 2008 relatif aux SSE.
C3	2	Statistiques agricoles : préparatifs pour la mise en application du règlement sur les exploitations agricoles et les méthodes de production. Documentation du processus de production des statistiques agricoles			2 x 35 jours	règlement du PE et du Conseil 1166/2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et à l'enquête sur les méthodes de production dans l'agriculture
C3	3	FATS inward – travaux préparatifs relatifs à la mise en œuvre du règlement : UCI task force sur les ultimes unités ayant le contrôle et Groupe de travail « groupe d'entreprises »	fin 2009	été 2011	2 x 40 jours	règlement EC n°716/2007 du parlement européen et du conseil du 20 juin 2007
C3	4	Formation continue des agents de l'unité C3 : deuxième partie du cours sur les « pratiques et principes comptables des entreprises au Luxembourg »	automne 2009		12 x 3 jours 1 x 25 jours	Code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Unité C4 - Statistiques à court terme

1. Objectifs stratégiques fixés pour 2009

1.1 Rebasement des indices de l'activité et passage à la NACE rev.2

Les travaux en relation avec le rebasement des indices de l'activité et le passage à la NACE rev.2 continueront encore en 2009. Dans le meilleur des cas, ils seront clôturés avant mars 2009. Cependant, il semble actuellement qu'il est plus réaliste de calculer avec un retard d'environ un trimestre.

Au cours des premiers mois de 2009, c.-à-d. après adaptation de la base des données qui devrait être terminée fin 2008, les valeurs de production seront déflatées avec des indices des prix à la production base 2005 (selon les NACE rev.1.1. et rev.2).

Parallèlement, les programmes de calcul SAS devront être adaptés (nouvelles variables, nouvelles tables de pondérations et d'agrégats, adaptation partielle de la méthodologie, etc.). Ces travaux devront se faire par l'unité A2 en collaboration avec l'unité C4 qui préparera à cet effet un document de travail.

Dans une dernière phase, il faudra tester la base de données et les programmes de calcul. La réussite de l'objectif dépendra finalement de la collaboration et de la disponibilité des différents acteurs.

1.2 Indice des prix des services

Les travaux en vue de la mise en œuvre de la statistique trimestrielle sur les prix des services continueront en 2009. Après expiration d'une première série de dérogations accordées par Eurostat, les branches pour lesquelles le Statec devra produire des résultats à partir d'août 2009 sont:

- les transports routiers de marchandises : actuellement cinq répondants fiables et deux autres dont les données ne semblent pas utilisables. Il est prévu de les recontacter afin de voir si d'autres données pourront être fournies;
- les postes nationales : actuellement, EPT ne peut pas fournir de données concernant l'activité de courrier car leur comptabilité analytique est en train d'être entièrement revue par un consultant. Il est prévu que ces travaux soient terminés début 2009 et le Statec devrait immédiatement recevoir des chiffres remontant à 2007, pour les données antérieures uniquement des données annuelles seront disponibles. Les données concernant les télécommunications sont fournies régulièrement ;
- les autres activités de courrier : deux répondants fiables et réguliers ;
- les transports aériens réguliers : deux répondants fiables et réguliers ;
- les télécommunications : deux bons répondants, une troisième entreprise réforme son service comptable et l'application informatique utilisée. Des données ont été promises par cette dernière pour la fin de l'année 2008 ;
- les activités informatiques : un répondant fiable depuis peu, un seconde visite a eu lieu auprès d'une entreprise qui doit livrer des données début janvier 2009. Les autres entreprises ont été recontactées, comme elles avaient fourni les premières données sans répondre aux questionnaires suivants.

Il s'agira donc :

- de relancer les contacts avec les entreprises quelque peu réticentes à fournir des données ;
- de prévoir de nouvelles rencontres lorsque le premier contact remonte à trop loin. Souvent, des personnes différentes de celles rencontrées initialement ont été chargées de compléter le questionnaire et elles ne sont pas nécessairement au courant des objectifs de l'enquête et de la nature des données réclamées ;
- de trouver des réponses aux problèmes méthodologiques subsistants;
- d'étendre peu à peu les échantillons des entreprises qui doivent fournir des prix.

Dans les branches pour lesquels l'indice est à fournir à partir d'août 2010, les entreprises de nettoyage fournissent des données très satisfaisantes. Les activités sur lesquelles devront porter les principaux efforts pour les années 2009/2010 sont les activités comptables, où il faudra relancer trois des quatre entreprises représentatives, ainsi que les activités juridiques et d'architecture pour lesquelles il a jusqu'à présent été impossible d'obtenir des données.

Aux problèmes soulevés s'ajoute le fait qu'Eurostat, en collaboration avec plusieurs Etats membres de l'UE, prévoit d'étendre la statistique aux prestations de services fournis aux particuliers dans le but d'obtenir des indices *b2all* ('business to all' au lieu de *b2b* 'business to business').

La mise en place de la statistique nécessite des ressources qualitativement et quantitativement adéquates. Avec les ressources actuelles (une personne à temps complet sur l'enquête), la réussite du projet est partiellement mise en cause.

1.3 Statistiques des transports

Au cours de l'année 2009, certains travaux dans le domaine des statistiques des transports devront être entamés. Ce seront avant tout des travaux en relation avec les rôles de centralisateur et de coordinateur du système statistique luxembourgeois que remplit le Statec.

De multiples statistiques des transports sont produites par d'organismes tels que l'Administration de l'aéroport de Luxembourg, le Service de la navigation fluviale, les entreprises ferroviaires et aériennes, etc. Elles sont transmises à Eurostat ou d'autres institutions sans toujours passer par le Statec qui en soi devrait coordonner la production et la diffusion des résultats. D'autre part, l'unité C4 doit faire face à de nombreuses demandes de renseignements auxquelles elle n'est pas toujours en mesure de répondre. De ce fait, il est prévu de collecter, dans la mesure du possible, des séries historiques de ces statistiques et de créer ainsi une base de données interne avec les principaux résultats.

Le second objectif sera de mieux coordonner les différentes statistiques des transports en veillant surtout au respect des législations européennes (délais de transmission, fourniture du niveau de détail souhaité, etc.) tout en partageant notre savoir-faire avec les producteurs directs des statistiques.

Finalement, dans le domaine des statistiques des transports au sens large, de nouveaux travaux dévieront l'unité. Trois projets internationaux doivent être mis en évidence :

- la collecte de données sur les volumes du trafic routier, mesurés en véhicules-kilomètres (projet d'Eurostat pour lequel une base légale est en discussion) ;
- les recensements E-Road et E-Rail de 2010 de l'UNECE.

Ces projets seront à la base de la future politique des transports internationale et devraient être mis en œuvre au Luxembourg en collaboration avec d'autres instances telles que le Ministère des transports, l'Administration des ponts et chaussées ou encore les entreprises ferroviaires. Le Statec tentera de jouer le rôle de coordinateur pour l'établissement de ces statistiques facultatives sans pour autant être en mesure d'en garantir la réussite.

1.4 Publications

En 2009, C4 envisage de produire trois bulletins du Statec :

- Nouvelles immatriculations en 2008 et parc automobile au 1.1.2009
- Statistiques d'hébergement 2006-2008
- Indicateurs conjoncturels – le passage vers la base 100 en 2005

Objectifs stratégiques pour 2009

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
C4	1	Rebasement des indices de l'activité et passage à la NACE rev.2 (suite et fin des travaux)	premiers mois 2009	idéalement fin février 2009 (plus réaliste: fin mai 2009)	105 (jours*personnes)	oui, Règlement court terme (et besoins internes du Statec)
C4	2	Indice des prix des services (suite de la mise en œuvre)	janvier à décembre 2009	fin 2009 et au-delà	150 (jours*personnes)	oui, règlement court terme (expiration de dérogations partielles en août 2009 et août 2010)
C4	3	Statistiques des transports (tâches de centralisation et de coordination)	janvier à décembre 2009	fin 2009	95 (jours*personnes)	c.f. loi du Statec (et législation européenne en discussion dans le domaine du 'road traffic')
C4	4	Publication prévue de trois bulletins en 2009 (marché automobile, hébergement, rebasement des indicateurs conjoncturels)	janvier à décembre 2009	fin février 2009, fin juin 2009, fin octobre 2009	40 (jours*personnes)	-

Division D – Statistiques économiques extérieures

Unité D1 - COMMERCE EXTERIEUR

1. Mission légale : la production et la diffusion des statistiques du commerce extérieur conformément aux règlements communautaires

Le défi des prochaines années sera de subvenir aux exigences en matière de qualité statistique, et ceci dans un environnement qui, sous l'effet de la globalisation (fusions, commerce intra-firme, transit, activités commerciales de réexportation, trafic « carrousel », opérations triangulaires, obligations statistiques rempli par la société-mère,...), s'avère de plus en plus complexe.

L'objectif prioritaire sera de baisser significativement le taux de réponse tardive. A cet effet, l'unité D1 planifie e.a. une refonte de la procédure de rappel Intrastat (voir point 4 ci-après). De plus, le Luxembourg participe aux exercices annuels de réconciliation de la Commission européenne convoitant la diminution des asymétries entre les Etats membres (voir point 8).

2. Développement et mise en production de l'outil de collecte « on-line » IDEP.WEB

Afin d'alléger la charge pesant sur les redevables de l'information Intrastat et les Instituts nationaux de statistique, un outil de saisie électronique dénommé IDEP/NC8 a été développé en 1992/93 par la Commission européenne. En 2006, un consortium d'Etats membres, composé de la France, la Belgique, l'Autriche, le Portugal, la Suède, le Danemark et le Luxembourg, a développé l'IDEP.NET qui constitue une refonte de l'IDEP/NC8 basé sur des technologies plus modernes. L'IDEP.NET est un **outil de collecte « off-line »** vu l'installation obligatoire du progiciel dans l'environnement local de l'utilisateur. Etant donné sa complexité (installation local, nombreuses fonctionnalités, ...), le progiciel s'adresse principalement aux entreprises transmettant plus de 100 lignes par déclaration. En effet, 40% des redevables au Luxembourg, essentiellement des PME, transmettent actuellement leurs déclarations sur format papier.

Pour réduire la charge administrative des PME ainsi que la part des déclarations-papier transmises au Statec, il y a lieu de mettre à la disposition des redevables un **outil de collecte « on-line »** qui nécessite – à part le navigateur Web – aucune application « client ». Etant donné les spécificités et les capacités technologiques de l'Internet, l'outil « on-line » n'est pas destiné à se substituer à l'IDEP.NET qui reste un élément indispensable aux grands importateurs et exportateurs du pays.

En 2004, la Commission européenne a lancé un projet communautaire visant à développer en sous-traitance un outil de collecte basé sur les technologies Internet. Les travaux de développement ont été coordonnés et financés par la Commission européenne. Dans le cadre de ce projet, le Luxembourg s'est proposé de tester l'application dans son environnement local. Le premier prototype a été installé au Statec en mars 2005. Une dizaine de versions ont été générées depuis lors. Finalement, des résultats insatisfaisants en matière de sécurité et de stabilité de l'application ont amené le Statec à abandonner le projet en automne 2008 et de s'orienter vers une alternative plus prometteuse.

En effet, l'Office statistique du Danemark développe en sous-traitance un outil de collecte « on-line » basé sur l'IDEP.NET. Cet outil dénommé IDEP.WEB permet non seulement de collecter les déclarations Intrastat mais également celles relatives aux échanges internationaux de services (EIS). Le Danemark met librement à la disposition des autres Etats membres du consortium les développements réalisés dans le cadre du projet IDEP.WEB. Les Etats membres intéressés ne financent donc que les adaptations du progiciel danois aux besoins et particularités nationaux. Les avantages de ce projet sont multiples :

- temps de développement relativement court
- coûts de développement et de maintenance comparativement faible
- outil de collecte INTRASTAT adapté aux besoins des PME
- outil de collecte électronique pour les sociétés redevables de l'information EIS.

3. Intégration des nouvelles applications Power Builder au processus de production Intrastat

La migration vers les nouvelles applications Power Builder telles que:

- le registre Intrastat,
- la validation Disk/Fax,
- l'encodage Intrastat,
- le redressement Intrastat,
- le redressement des échanges estimés,

est prévue pour le premier semestre 2009.

4. Refonte de la procédure de rappel Intrastat

La non-réponse ou le dépôt tardif de déclarations est un phénomène observé dans tous les Etats membres de l'UE. Pour évaluer le niveau de non-réponse respectivement de réponse tardive (critère de qualité), la Commission européenne demande aux Etats membres d'indiquer dans les résultats transmis la part des valeurs estimées correspondant aux échanges manquants.

Le Luxembourg a la particularité que cette part des valeurs estimées est fort élevée au premier résultat, tout en connaissant une baisse rapide pour les premiers chiffres révisés. Afin de réduire le taux de réponse tardive à un niveau acceptable, l'unité D1 a établi un plan d'action où la refonte de la procédure de rappel Intrastat constitue un élément-clé.

La procédure de rappel consiste actuellement à envoyer par voie postale deux types de courrier aux redevables Intrastat:

- une première lettre de rappel lorsque la (les) déclaration(s) accuse(nt) un retard de plus de deux semaines par rapport à la date du dépôt,
- une deuxième lettre de rappel (recommandée) couvrant les déclarations manquantes de tout un semestre où le Statec accorde au redevable un dernier délai de deux semaines avant l'ouverture de la procédure des sanctions.

La procédure de rappel est non seulement très coûteuse mais également inapte à réduire le taux de réponse tardive aux premiers résultats publiés.

La refonte consiste, en résumé, à recourir à des courriers électroniques pour les premières étapes de la procédure de rappel. L'ultime étape reste l'envoi de la lettre recommandée annonçant l'ouverture de la procédure des sanctions. Les redevables Intrastat qui n'ont pas d'adresses e-mail respectivement où l'adresse n'est plus valide continueront à recevoir des courriers par voie postale. Notons que l'unité D1 dispose actuellement les adresses e-mail de presque deux tiers de ses redevables.

Vu le coût négligeable des envois électroniques, la nouvelle procédure de rappel pourraient non seulement prévoir plusieurs types de courrier, mais également leur envois dans un espace de temps bien rapproché. D'ailleurs, les économies réalisées pourraient être réinvesties de sorte à envoyer les lettres recommandées trimestriellement voire mensuellement.

5. Fixation des seuils d'exemption pour l'année 2010 conformément au nouveau règlement de base Intrastat

Le nouveau règlement Intrastat en voie d'adoption autorise les Etats membres à revoir les seuils d'exemption de l'année 2010. Notons que le seuil d'exemption est un seuil en valeur annuelle des échanges intracommunautaires en deçà desquels les entreprises sont dispensées de fournir des informations Intrastat. Les seuils sont à déterminer séparément pour les arrivées et les expéditions.

Dans le cadre de ce projet, l'unité D1 refixe ses seuils d'exemption pour l'année 2010 de sorte à réduire la charge de réponse pesant sur les petites et moyennes entreprises tout en limitant la perte d'information à un niveau acceptable.

6. Migration de l'Indice des valeurs unitaires de la base 2000 à 2005

En juin 2009, l'indice des valeurs unitaires migre de la base 2000 à 2005. A cette occasion les paniers à l'importation et à l'exportation sont révisés de façon à recueillir les codes-produit les plus représentatifs du commerce extérieur des années 2005 à 2008.

De plus, l'unité D1 accroît le taux de couverture des paniers de base :

- 85% de la valeur totale des exportations (contre 70% - base 2000)
- 75% de la valeur totale des importations (contre 60% - base 2000)

7. Statistiques du commerce extérieur de l'année 2006 par caractéristiques d'entreprises

L'unité D1 participe à l'exercice annuel de la Commission européenne qui consiste à croiser les informations du commerce extérieur (concept communautaire) avec celles du répertoire des entreprises (secteur d'activité, taille d'entreprise).

Ces statistiques par caractéristiques d'entreprises fournissent des informations complémentaires sur la structure du commerce extérieur du Luxembourg.

8. Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires coordonnés par la Commission européenne (année de base 2007)

L'unité D1 participe au premier exercice de réconciliation de la Commission européenne convoitant une diminution des asymétries intra-communautaires de l'année 2007. Il s'agit d'un projet-pilote où la Commission demande aux Etats membres d'analyser et, le cas échéant, de rectifier les principales asymétries observées au niveau détaillé (NC8).

Objectifs stratégiques 2009 et au-delà – Unité D1

Ressources	Objectif / Descriptif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
Unité D1	<u>Q.</u> : Qualité <u>D.</u> : Production et diffusion des statistiques du commerce extérieur conformément aux règlements communautaires	01-12/2009	<u>plan européen</u> : t+40;t+42;t+70 <u>plan national</u> : t+56 (SDDS)	Règlements (CE) de base et d'application des systèmes Intrastat et Extrastat
2 pers. D1 + unité A2 + sous-traitant	<u>Q.</u> : Modernisation, Simplification administrative <u>D.</u> : Développement et mise en production de l'outil de collecte on-line IDEP.WEB	12/2008-06/2010	30/06/2010	Sécurisation des données transmises
4 pers. D1 + unité A2	<u>Q.</u> : Qualité, Optimisation <u>D.</u> : Intégration des nouvelles applications Power Builder au processus de production Intrastat	01-06/2009	-	Règlements (CE) de base et d'application des systèmes Intrastat et Extrastat
2 pers. D1 + unité A2	<u>Q.</u> : Qualité, Modernisation <u>D.</u> : Refonte de la procédure de rappel Intrastat	07/2009-06/2010	-	Règlements (CE) de base et d'application du système Intrastat
1 pers. D1	<u>Q.</u> : Simplification administrative <u>D.</u> : Fixation des seuils d'exemption pour l'année 2010 conformément au nouveau règlement de base Intrastat	07-10/2009	31/10/2009	Règlements (CE) de base et d'application du système Intrastat
8 pers. D1	<u>Q.</u> : Analyse économique <u>D.</u> : Migration de l'Indice des valeurs unitaires de la base 2000 à 2005	01-06/2009	30/06/2009	néant
2 pers. D1 + 1 pers. A4	<u>Q.</u> : Analyse économique <u>D.</u> : Statistiques du commerce extérieur de l'année 2006 par caractéristiques d'entreprises	01-02/2009	16/02/2009	néant
1 pers. D1	<u>Q.</u> : Qualité <u>D.</u> : Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires coordonnés par la Commission européenne (année de base 2007)	01-12/2009	31/12/2009	néant

Unité D2 - Investissements directs étrangers

1. Qualité : Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE (et IDB) 2007

Pour l'enquête IDE, la durée des travaux d'analyse et de contrôle dépend d'abord de la qualité de coopération des sociétés déclarantes et ensuite du volume (imprévisible) des redressements à faire suite à nos interventions auprès des entreprises déficientes. En ce qui concerne l'enquête sur les banques, nous examinons les données transmises par la Banque Centrale du Luxembourg et les questions soulevées sont évacuées en coopération avec cette dernière sur base d'un document de travail élaboré par nos soins.

Les règlements européens (CE) N°184/2005 et CE N°716/2007 exigent en outre un élargissement du champ des variables faisant l'objet de vérifications. Ces travaux d'analyse et de contrôle sont déterminants pour la qualité des données statistiques finales.

2. Obligations communautaires : Production de statistiques IDE

a- La production des statistiques IDE 2007 et la révision des statistiques IDE 2006 commence par la préparation des données brutes en vue de leur intégration agrégée dans les tableaux statistiques de la nouvelle série 1995-2007 à publier au portail statistique.

b- Il est prévu de lancer l'enquête IDE 2008 avec l'expédition des questionnaires en avril 2009 en raison des délais de livraison plus contraignants imposés par le règlement (CE) N°184/2005. Le redressement des réponses incomplètes sera réalisé au fur et à mesure de la rentrée des questionnaires et nécessitera certainement de nombreuses interventions auprès des entreprises concernées.

c- L'obligation statistique (Règlement (CE) N°184/2005) la plus vaste découle des requêtes d'Eurostat dans le cadre du fascicule « Vademecum ». Les données seront préparées en format « Gesmes » en vue de leur transmission électronique via Edamis. Ces fichiers feront également l'objet d'une transmission à l'OCDE.

d- L'échéance (Règlement (CE) N°184/2005) pour la production des données relative à notre contribution à la Position Extérieure Globale (PEG) établie par la Banque Centrale du Luxembourg pour compte de la Banque Centrale Européenne est fixée pour fin septembre 2009. Ces données comprendront en outre des estimations pour l'année 2008 et seront également transmises à Eurostat.

e- Le tableau sur les bénéficiaires réinvestis est produit sur demande pour les besoins de la Balance des paiements et de la Comptabilité nationale (compte du reste du monde) dans le cadre du Règlement (CE) N°184/2005 du Parlement Européen et du Conseil. Ce tableau est élaboré à partir de diverses sources et intègre des procédures de calcul relativement complexes au niveau des données bancaires. En outre, il s'agira d'évaluer dans quelle mesure la révision du reporting bancaire en 2008 suivant les normes comptables IAS exigera une reprogrammation de nos programmes actuels. Les chiffres relatifs aux années les plus récentes sont estimés du fait que ces données ne sont pas encore disponibles au niveau de l'enquête.

3. Autres travaux programmés

a- La réorganisation fondamentale de notre base de données s'était inscrite dans le cadre de la double exigence de la qualité des statistiques et de la rapidité de production requise dans le cadre du nouveau règlement (CE) N°184/2005. La nouvelle base de données est opérationnelle et il faudra étudier le potentiel du nouveau système et développer les méthodes d'exploitation adéquates (contrôles, consultations, production).

b- En avril 2008, le conseil de l'OCDE a adopté la version révisée de l' « *OECD Benchmark definition of foreign direct investment, 4th edition* », manuel de référence dans le domaine IDE. L'unité D2 est appelé à étudier et préparer la mise en œuvre les changements méthodologiques au niveau de l'enquête ainsi qu'au niveau de la production des statistiques pour l'année de référence 2010 au plus tard.

c- Le règlement européen (CE) 716/2007 concerne les statistiques FATS (« *Foreign affiliate statistics* »), dont la dérogation du Luxembourg expirera en 2009. Notre unité devra implémenter ce règlement ensemble avec l'unité C3 (SBS) en vue d'une transmission des données « *inward* » et « *outward* » FATS à Eurostat pour la première année de référence 2009.

d- Nous continuerons en outre nos efforts d'harmonisation des résultats entre les flux repris dans la balance des paiements et les stocks d'investissements directs étrangers dans le cadre des exigences en matière de qualité et de cohérence prescrites par le règlement (CE) N°184/2005.

e- L'unité D2 prendra encore en charge les requêtes de données d'Eurostat, de la BCE, de l'OCDE, de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), du FMI ainsi que des ambassades, d'instituts spécialisés, de ministères, d'universités, d'étudiants, etc.

Objectifs stratégiques 2009 et au-delà – Unité D2

Resources	Objectif / Descriptif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
D2 / BCL 3 personnes, 110 jours	Qualité: Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE (et IDB) 2007	mars-avril 2009	néant	-
D2,D4, C / BCL 2 personnes, 20 jours	Obligation communautaire: Bénéficiaires réinvestis	août-09	août-09	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2 3 personnes, 40 jours	Obligation communautaire: Production des statistiques IDE 2007 et révision des statistiques IDE 2006	mai-juin 2009	juin-09	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2 1 personne, 180 jours	Obligation communautaire: Lancement et gestion de l'enquête IDE 2008 et redressement des réponses incomplètes	avril-décembre 2009	néant	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2 2 personnes, 20 jours	Obligation communautaire: Stocks IDE pour la PEG 2008 (BCL)	sept-09	sept-09	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2 2 personnes, 25 jours	Obligation communautaire: Transmissions à Eurostat, OCDE (Vademecum)	sept-09	sept-09	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2, D4 / BCL 2 personnes, 20 jours	Qualité et cohérence: Travaux d'harmonisation des résultats stocks/flux	en continu	néant	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2 3 personnes, 100 jours	Méthodologie: Implémentation de la nouvelle BD4 de l'OCDE	en continu	néant	OCDE
D2 / C3 3 personnes, 100 jours	Obligation communautaire: Mise en œuvre du règlement FATS	en continu	déc-09	Règlement (CE) n° 716/2007 du Parlement Européen et du Conseil

Unité D3 - Balance des paiements – collecte

1. Adaptation du système de collecte

D'un commun accord avec les autorités nationales, les établissements de crédit résidents ont introduit à partir du 1^{er} janvier 2008 le SEPA (Single European Payment Area) qui permet l'automatisation des procédures de déboucement des paiements. A l'issue de négociations intenses avec les représentants des banques, la Bcl et le STATEC ont relevé, à partir du 1^{er} juillet 2008, le seuil d'exemption de déclaration de € 12.500 à € 50.000 pour les paiements exécutés pour compte de tiers. A brève échéance, les informations manquantes peuvent encore être estimées sur base d'un modèle se référant aux données historiques. Or, cette procédure ne pourra pas être prolongée au-delà de quelques années. Ainsi, le Luxembourg est obligé d'adapter fondamentalement son système de collecte pour migrer vers un système de déclaration directe par les entreprises. Compte tenu de l'envergure de la charge administrative que créerait une collecte exhaustive auprès de tous les intervenants, la BcL et le STATEC comptent développer un système permettant de réduire autant que possible la charge des déclarants. Ainsi, le STATEC a entamé une étude sur les possibilités et les conditions pour mettre en place un système d'enquête auprès d'un minimum d'entreprises tout en utilisant des méthodes d'extrapolation fiables et robustes qui permettent de remplir les exigences de qualité. Les travaux d'analyse sur les données actuellement disponibles ainsi que l'élaboration des différentes procédures (e.a. détermination de la population à enquêter, fréquence, extrapolation) de ce nouveau système de collecte sont principalement pris en charge par un expert externe.

2. Modernisation et simplification administrative

Afin de pouvoir diminuer la charge administrative des entreprises et réduire les déclarations sur papier (qui nécessitent une saisie manuelle au STATEC), il est prévu de s'associer à l'élaboration (en cours pour compte de l'unité D1) de nouveaux outils de saisie et de collecte de données basés sur les technologies Internet. Il s'en suit que la liste des transactions économiques à utiliser par les déclarants devra être révisée et traduite.

3. Normes internationales

Les développements du cadre méthodologique et les mises à jour des normes statistiques au niveau international sont à examiner et à évaluer en vue d'une transposition au niveau national.

4. Adaptation des procédures d'estimation

La procédure d'estimation des impôts retenus sur la rémunération des salariés frontaliers sera adaptée pour tenir compte de la révision des barèmes à partir de l'année 2009.

5. Publication d'un bulletin

L'unité D3 participera à la rédaction d'un bulletin sur la balance des paiements du Luxembourg dont la publication est planifiée pour le premier semestre 2009.

6. La déclaration directe générale

La promotion du régime de la déclaration directe générale auprès des entreprises affichant une activité d'envergure avec l'étranger sera poursuivie et une campagne d'information sera lancée auprès d'autres déclarants potentiels sur les changements préconisés à moyen terme en ce qui concerne la collecte des données.

Objectifs stratégiques 2009 et au-delà – Unité D3

Ressources	Objectif / Descriptif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
D3/D4 20 jours	Participation à la préparation et suivi des résultats d'une étude sur la réalisation d'une collecte basée sur des enquêtes auprès entreprises	01-12/2009	2010	BCE - Eurostat
A2/D1/D3 15 jours	Etude et participation à l'élaboration d'outils de saisie et de collecte de données basés sur les nouvelles technologies	01-12/2009	2010	néant
D3 10 jours	Révision et traduction de la liste des transactions économiques à utiliser par les déclarants	01-06/2009	01/07/2009	BCE - Eurostat
D3/D4 8 jours	Vérification sur base de données récentes de l'estimation de la perte en informations statistiques par suite des modifications introduites dans la déclaration bancaire à partir de juillet 2008	01-06/2009	01/07/2009	BCE - Eurostat
D3 10 jours	Suivi des développements au niveau international et préparation de la transposition des nouvelles normes	01-12/2009	2010	BCE - Eurostat
D3 3 jours	Adaptation de la procédure d'estimation des impôts retenus sur les salaires des frontaliers	01-06/2009	01/07/2009	BCE - Eurostat
D3/D4 10 jours	Participation à la rédaction d'un bulletin sur la balance des paiements	03-05/2009	01/06/2009	néant
D3/D4 20 jours	Promotion auprès des déclarants du régime de collecte "DDG" en considération des changements dans la collecte prévus à moyen terme	01-12/2009	en continu	BCE - Eurostat

Unité D4 - Balance des paiements – Production

1. Production de résultats

Dans un contexte de contraintes et d'exigences changeantes et sans cesse croissantes, l'objectif premier restera de maintenir le rythme de production des résultats conformes aux dispositions réglementaires en la matière, avec un respect scrupuleux des différentes échéances et formes de transmission prescrites. Ceci est également vrai pour les différents autres questionnaires émanant des instances européennes (e.a. «quality report»).

Par ailleurs, sur recommandation persistante des organisations européennes nous serons amenés à analyser l'introduction d'un double reporting généralisé pour la balance des paiements (concept national versus concept communautaire). En effet, la division des relations économiques extérieures devra produire quatre séries statistiques chaque fois avec ventilation géographique complète concernant le commerce international de biens. D'abord des différences méthodologiques entre les statistiques du commerce extérieur (unité D1) et les transactions sur biens telles que reprises dans la balance des paiements existent sur des points essentiels³. Par ailleurs, ces deux séries sont compilées une fois selon le concept national (reprenant uniquement les opérations concernant une entité résidente) et une fois selon le concept communautaire (aux transactions selon le concept national s'ajoutent des opérations communautaires entre non-résidents pour des marchandises en provenance d'un pays non-membre de l'UE qui ne sont pas destinées à un opérateur ou entrepôt résident, mais qui sont dédouanées à la seule frontière extra-communautaire du Luxembourg, à savoir l'aéroport).

Les séries sur marchandises selon le concept national respectivement selon le concept communautaire donnent évidemment des résultats forts différents et ceci aussi bien en termes bruts que nets. Afin de limiter les effets des opérations entre non-résidents dans les chiffres de la balance des paiements, les organisations européennes (Eurostat, BCE) demandent instamment aux pays concernés d'éliminer l'effet net laissé par l'activité des non-résidents, par une écriture d'équilibrage, et plus précisément par l'ajout d'un service fictif («branding») dans la balance des services. Il est évident que tous les agrégats ou ventilations géographiques dans lesquels interviennent les biens et/ou les services divergent selon qu'on utilise le concept national respectivement le concept communautaire. Aussi, les organisations européennes préconisent-elles la production trimestrielle de deux sets complets de la balance des paiements. Par ailleurs, l'inexistence d'une codification séparée par concept ne facilite pas les choses.

2. Nouveau système de collecte

Le système de collecte actuel, reposant (pour partie) sur la collecte auprès des banques des détails sur les paiements transfrontaliers, sera abandonné à l'horizon 2012 au profit d'une enquête sur les échanges internationaux de services visant à compléter les déclarations des DDG (déclarants directs généraux) et les informations provenant de sources administratives. Il va de soi que ces modifications entraîneront un chambardement complet des procédures de compilation. De surcroît, les manuels de référence sont sous révision et d'ores et déjà on doit s'attendre à un double reporting pour plusieurs années: ancienne nomenclature versus nouvelle nomenclature. A n'en pas douter, il s'agit ici d'un travail complexe et de longue haleine. Au cours de l'année 2009 il faudra essentiellement assister l'expert allemand dans les travaux préparatoires de l'enquête visant à recenser les échanges extérieurs de services, de même qu'il est indispensable d'établir conjointement avec la BCL une feuille de route concernant la mise en place des nouvelles procédures de compilation.

3. Publication

La publication d'un bulletin est prévue pour le premier semestre de l'année 2009, de même que diverses autres contributions (notes de conjoncture, kaléidoscope).

4. Travaux ponctuels

L'étude entamée en 2008 et concernant l'analyse des transactions transfrontalières découlant de l'e-commerce en vue d'une intégration éventuelle dans la balance des paiements se poursuivra.

Par ailleurs, la validité des procédures d'estimation, mises en place par suite du relèvement au premier juillet 2008 du seuil de déclaration des banques à EUR 50 000, sera examinée.

5. Travaux en continu

Différents travaux, partiellement entamés depuis 2005, se poursuivront en 2009. Il s'agit plus particulièrement des dossiers suivants :

³ Les principales différences méthodologiques ont été décrites dans le bulletin 07/2005 (page 404) et concernent essentiellement le concept de base, le point d'évaluation, le traitement des réparations et la prise en compte de l'avitaillement.

- a. confrontation des résultats «balance courante» et «compte reste du monde» avec intégration en balance des paiements (après adaptation) de certains résultats émanant du «compte reste du monde»;
- b. poursuite de l'examen des asymétries avec les principaux pays partenaires ; la transmission éventuelle de données individuelles et confidentielles entre Etats-membres en vue d'améliorer la qualité statistique au niveau communautaire devra faire l'objet d'un examen juridique ;
- c. participation au plan international dans la mise à jour des standards statistiques (révision du Manuel de la balance des paiements et du manuel concernant les statistiques relatives au commerce international de services, introduction de la NACE Rev.2).

Objectifs stratégiques 2009 et au-delà – Unité D4

Ressources	Objectif / Descriptif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
D4 100 jours	Analyse et transmission aux 20 échéances différentes (dans le respect de la forme), des résultats mensuels, trimestriels et annuels aux instances internationales en ce compris la production de «special data requests»	2009	en continu	Règlement européen N°184/2005 tel que modifié relatif à la balance des paiements et Orientation et Recommandation BCE
D4 20 jours	Analyse de la faisabilité et introduction éventuelle d'un double reporting balance des paiements (concept national versus concept communautaire)	2009	en continu	recommandation Eurostat - BCE
D3/D4 100 jours	Etude de nouvelles procédures d'estimation et de compilation (abandon à moyen terme du système déclaratif des banques); participation à la préparation d'une enquête pour évaluer les échanges extérieurs de services	2009	en continu	Eurostat - BCE
C1/D4 20 jours	Intégration (sur une base mensuelle) d'une estimation SIFIM, des revenus de la propriété attribués aux assurés et de l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	2009	mars-09	Règlement européen N°184/2005 tel que modifié relatif à la balance des paiements et Orientation et Recommandation BCE
D3/D4 20 jours	Rédaction d'un bulletin sur la balance des paiements en 2008	03-05/2009	mai-09	néant
D4 20 jours	Analyse des transactions transfrontalières découlant de l'e-commerce et intégration éventuelle des résultats dans la balance des paiements	01-06/2009	juin-09	Eurostat - BCE
C1/ D4 (BCL) 15 jours	Confrontation des résultats «balance courante» et «compte du reste du monde»; une nouvelle enquête BCE/Eurostat est fixée pour 2009	2009	en continu	Eurostat - BCE
D4 20 jours	Suivi au plan international des changements à intervenir à moyen terme au niveau des normes d'enregistrement (révision Manuel, NACE Rev.2) et travaux préparatoires de mise en place	2009	en continu	FMI - Eurostat - BCE
D3/D4 10 jours	Evaluation des procédures d'estimation par suite du relèvement au 01.07.2008 du seuil de déclaration des banques à EUR 50.000	2009	en continu	Eurostat - BCE
D4 5 jours	Etablissement du «quality report» balance des paiements et échanges internationaux de services	11/2009	nov-09	Règlement européen N° 184/2005 relatif à la balance des paiements
D4 15 jours	Examen des asymétries avec les principaux pays partenaires	2009	en continu	Eurostat - BCE

Liste des abréviations et notations

ABBL	Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
ADEM	Administration de l'emploi (Luxembourg)
AED	Administration de l'enregistrement et des domaines
AES	Adult Education Survey
AFES	Association des Fonctionnaires et Employés du STATEC
ARIMA	AutoRegressive Integrated Moving Average
ASSEP	Association d'épargne-pension
BCE	Banque Centrale Européenne
BCL	Banque Centrale du Luxembourg
BDP	Balance des Paiements
BIT	Bureau International du Travail
BNB	Banque Nationale de Belgique
BNL	Bibliothèque Nationale de Luxembourg
CAF	Common Assessment Framework (Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions Publiques)
CAF/FAB	Coût, Assurances et Fret / Franco à Bord
CAPI	Computer Assisted Personal Interviews
CAPW	Centre Administratif Pierre Werner
CAT	Contrat d'Auxiliaire Temporaire (mesure pour l'emploi de l'ADEM pour les jeunes)
CCSS	Centre commun de la sécurité sociale
CNC	Commission des normes comptables
CdB	Centrale des Bilans
CE	Commission Européenne
CEPS/Instead	Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques
CER	Commission d'Economies et de Rationalisation
CES	Conseil Economique et Social
CI	Consommation Intermédiaire
CIE	Centre Informatique de l'Etat
CIS	Community Innovation Survey
CISS	Centre Informatique de la Sécurité Sociale
CITP	Classification Internationale Type des Professions
CMO	Coût de la Main d'œuvre
CMS	Content Management System
CN	Comptes Nationaux / Comptabilité Nationale
CNT	Comptes Nationaux Trimestriels
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CNSAE	Comité National pour la Simplification Administrative
COFOG	Classification des fonctions des administrations publiques
COICOP	Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle – Nations Unies; OCDE
CPA	Classification des Produits associés aux Activités
CPE	Comité de Politique Economique
CREA	Centre de Recherche en Économie Appliquée (Université de Luxembourg)
CRP-HT	Centre de Recherche Publique Henri Tudor
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier
CVTS	Continuing Vocational Training Survey
DCF	Dépense de Consommation Finale
DDG	Déclaration Directe Générale
DG ECFIN	Directorate General for Economic and Financial Affairs
DIRD	Dépense Intérieure brute de Recherche et Développement expérimental
DRP	Disaster Recovery Plan
EBM	Enquête permanente sur les Budgets des Ménages
ECCBSO	European Central Committee of balance Sheet Data Offices
ECHP	European Community Household Panel
EcoMod	Global Economic Modeling Network
EDP	Excessive Deficit Procedure
EFC	Economic and Financial Committee
EFT	Enquête sur les forces de travail
EHS	European Household Surveys
EPC	Economic Policy Committee
ESS	Enquête sur la Structure des Salaires
ETI	Europäisches Tourismus Institut
ETL	Extraction/Transformation/Loading
ETTS	European Household Surveys
EUROFARM	Enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes (OSCE)
EU-SILC	European Survey on Income and Living Conditions
Eviews	Logiciel d'économétrie utilisé pour l'analyse conjoncturelle, les prévisions macro-économique et les simulations.
FATS	Foreign Affiliate Trade Statistics

FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FDI	Foreign Direct Investment
FMI	Fonds Monétaire International
FNR	Fond National de la Recherche
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
Gb	Giga-bytes
GOD	Graph of Dataflow
GT	Groupe de Travail
HMS	Horaire Mobile STATEC
ICT	Indice trimestriel du Coût du Travail
IDB	Investissements Directs Banques
IDD	Indicateur de Développement Durable
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IFRS	International Financial Reporting Standards
IGF	Inspection Générale des Finances
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
IISI	Institut International du fer et de l'acier
ILR	Institut Luxembourgeois de Régulation
ILRES	Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales et d'Etudes de Marché
IMD	International Institute for Management and Development
INAP	Institut National d'Administration Publique (Institut de formation de la Fonction Publique)
INS	Institut National de la Statistique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques en France
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPCH	Indice des Prix à la Consommation Harmonisés
IPCN	Indice des Prix à la Consommation National
IPI	Indice de Production Industrielle
IPPI	Indice des Prix à la Production des Produits Industriels
IUIL	Institut Universitaire International du Luxembourg
IVU	Indice des Valeurs Unitaires
IWF	Intrastat Web Forms
JVS	Job Vacancy Statistics
LIS	Luxembourg Income Study
Luxgem	Modèle d'équilibre général calculable pour le Luxembourg
MacSim	Maquette de simulation multi-pays
MEGC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
MFPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MODUX	Modèle économétrique du STATEC
NACE	Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés Européennes
NACELUX	Nomenclature générale des Activités économiques pour le Luxembourg
NDC	Note De Conjoncture
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCRA	Office Commercial du Ravitaillement
OFCE	Observatoire Français des Conjonctures Economiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OOH	Owner Occupied Housing
OPC	Organismes de Placement Collectif
PC	Personal Computer
PCN	Plan Comptable national
PCMN	Plan Comptable Minimum Normalisé
PEG	Position Extérieure Globale
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Public Private Partnership
PSELL	Panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg"
PSF	Professionnels du Secteur Financier
QPF	Quality of Public Finances
RCSL	Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
RGD	Règlement Grand-Ducal
RGPP	Répertoire Général des Personnes Physiques
RNB	Revenu National Brut
RP	Recensement de la Population
SAS	Statistical Analysis System
SBS	Structural Business Statistics
SCN	Système de comptabilité nationale
SDDS	Special Data Dissemination Standard
SDMX	Special Data and Metadata Exchange
SEC95	Système européen harmonisé de comptes nationaux
SEE	Statistiques économiques extérieures
SEPCAV	Société d'épargne-pension à capital variable

SIFIM	Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés
SIGEP	Système Intégré de Gestion du Personnel
SIP	Service Information et Presse
SNAS	Service National d'Action Sociale
SPE	Special Purpose Entities
SQL	Structured Query Language
SSE	Statistiques Structurelles d'Entreprises
STATEC	Service central de la statistique et des études économiques (Luxembourg)
SVG	Scalable Vector Graphics
TES	Tableaux Entrées-Sorties systématiques
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TUS	Time Use Surveys
UAE	Unité d'Activité Economique
UE	Union européenne
UEBL	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
UEM	Union Economique et Monétaire
ULB	Université libre de Bruxelles
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
WG	Working Group
WP	Working Paper
XBRL	eXtensible Business Reporting Language (standard servant à communiquer des données financières)